

RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA

2 0 0 4



CETTE ANNÉE, LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL
DE LA **BANQUE DU CANADA**
COÏNCIDE AVEC LE **CANADA**
70^e ANNIVERSAIRE
DE L'INSTITUTION, QUI A
OUVERT SES **11 MARS 1935.**
PORTES LE

POUR SOULIGNER L'ÉVÉNEMENT, LA PRÉSENTE LIVRAISON EST ILLUSTRÉE DE PHOTOGRAPHIES RAPPELANT LES DÉBUTS DE LA BANQUE. APRÈS L'ANNONCE DE SA NOMINATION EN 1934, LE PREMIER GOUVERNEUR DE LA BANQUE DÉCLARA DANS UNE ENTREVUE AU MONTREAL STAR :

« LA BANQUE DU CANADA NE FERA RIEN DE SPECTACULAIRE. [...] ELLE NE CRÉERA PAS D'UTOPIE. EN REVANCHE, ELLE DEVRA GAGNER DÈS LE DÉPART LA SYMPATHIE, LE SOUTIEN ET LA CONFIANCE DU PUBLIC. [...] L'INTÉRÊT PUBLIC EST PRIMORDIAL. ET MON OBJECTIF EST BIEN DE METTRE LA BANQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. » (TRADUCTION)



MÊME SI, AU FIL DU TEMPS, LA BANQUE CENTRALE DU CANADA A CHANGÉ À MAINS ÉGARDS, CET OBJECTIF DEMEURE TOUJOURS D'ACTUALITÉ.

Bank of Canada · Banque du Canada



Ottawa K1A 0G9

David A. Dodge
Governor - Gouverneur

le 23 février 2005

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 2004 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Dodge', with a long horizontal flourish extending to the right.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CANADIENS



- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.



Sur la couverture, on peut voir le verso des nouveaux billets de 20 et de 50 dollars. Le thème de la coupure de 20 dollars, *Arts et culture*, est illustré par quatre œuvres de l'artiste haïda Bill Reid. Celui du billet de 50 dollars, *Bâtir la nation*, est évoqué quant à lui par le monument érigé à la mémoire du groupe de Canadiennes connu sous le nom des « Célèbres cinq », la une d'un journal de 1929 annonçant « Les femmes sont des personnes », la médaille du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat et un extrait de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Message du gouverneur 5

*Structure organisationnelle
et gouvernance* 9

Compte rendu d'intendance 21

Sommaire financier 43

États financiers 47

Cadres supérieurs 67

Bureaux et représentants régionaux 68



MESSAGE DU GOUVERNEUR

Depuis 70 ans, la Banque du Canada joue un rôle déterminant dans la société canadienne. Lorsqu'elle a ouvert ses portes au printemps 1935, le pays cherchait à définir son identité et à surmonter les bouleversements économiques et sociaux de la Grande Crise. À l'instar de l'économie canadienne, la banque centrale a évolué et grandi au fil des ans. Elle a affronté des défis de taille et a su s'adapter au changement. Mais son mandat est resté le même : constituer une autorité monétaire nationale efficace pour le Canada.

Ce 70^e anniversaire est l'occasion de nous pencher sur la place que la Banque occupe au cœur de l'économie canadienne, sur les progrès constants qu'elle accomplit et sur son évolution en tant qu'institution publique. En premier lieu, j'aimerais examiner l'état d'avancement de la réalisation du plan à moyen terme que la Banque a établi en 2002 et dont le programme ambitieux guide ses décisions.

Nous sommes arrivés, en 2004, à mi-parcours de ce plan, dans lequel sont définies les priorités stratégiques devant permettre à la Banque de respecter ses engagements en matière de politiques et de remplir ses responsabilités institutionnelles. Tout au long de l'année, la Banque est demeurée centrée sur l'atteinte des résultats visés dans le plan. Comme nous le décrivons plus en détail dans la section du présent rapport consacrée au compte rendu d'intendance, nous avons investi des ressources dans certaines des fonctions essentielles de la Banque, étendu davantage le champ de nos recherches et analyses de pointe, collaboré avec d'autres organismes en vue de soutenir la fiabilité et l'efficacité du système financier du Canada et continué d'améliorer l'efficacité de nos opérations dans tous nos secteurs d'activité.

Nous croyons fermement que nous parviendrons, d'ici la fin de 2006, à réaliser tous les objectifs stratégiques de notre plan directeur.

Je passerai ici en revue certains faits marquants de l'année 2004, puis j'aborderai brièvement quelques-uns des principaux enjeux auxquels la Banque et l'économie seront confrontées durant la période à venir.

Politique monétaire

Le mandat de la Banque a toujours consisté, au premier chef, à favoriser la prospérité économique et financière du Canada, et la conduite de la politique monétaire constitue l'outil le plus important dont elle dispose pour y arriver. Nos 70 années d'expérience nous ont appris que la meilleure manière dont la politique monétaire peut contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'élévation du niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque du Canada mène un programme de recherche et d'analyse rigoureux et de haut calibre à l'appui de ses objectifs en matière de politique monétaire. L'accroissement de notre capacité de recherche fait partie intégrante de notre plan à moyen terme, car c'est cette capacité qui nous permet de mettre en œuvre une politique monétaire qui concourt à la réalisation de notre mandat.

Nous savons maintenant que la politique monétaire gagne en efficacité lorsque les gens comprennent les actions de leur banque centrale et les raisons qui les motivent. Par conséquent, nous déployons des efforts considérables pour faire connaître nos objectifs et mieux rendre compte de nos faits et gestes à la population.

Nous nous sommes encore attachés en 2004 à maintenir l'offre et la demande globales à peu près en équilibre afin de garder l'inflation près de 2 %, le point médian de notre fourchette cible. La forte appréciation du dollar canadien a constitué un défi majeur. Nous avons consacré beaucoup de ressources à l'analyse des répercussions de ce facteur sur l'économie et l'inflation pour prendre les mesures de politique monétaire appropriées.

En 2005, nos travaux de recherche et d'analyse continueront de se focaliser sur les effets de la hausse du taux de change et sur la préparation de la nouvelle entente relative aux cibles d'inflation qui doit être conclue avec le gouvernement du Canada en 2006.

De plus, nous examinerons avec attention les principales forces et tendances économiques auxquelles le Canada sera confronté au cours des prochaines années. Pensons, par exemple, à la montée en puissance de la Chine et de l'Inde et à leur intégration accélérée dans l'économie mondiale. Leur croissance rapide intensifie la concurrence, mais elle ouvre aussi de nouveaux marchés et débouchés aux entreprises canadiennes.

Un défi connexe auquel il faudra faire face est l'aggravation des déséquilibres économiques et financiers entre les pays. Les États-Unis accusent actuellement un énorme déficit de leur balance courante avec le reste du globe, auquel font écho les importants excédents d'autres pays, particulièrement en Asie. Pour que ces déséquilibres puissent être corrigés, des changements devront s'opérer dans les profils d'épargne et de consommation de par le monde et s'accompagner de modifications des taux de change réels. L'ajustement sera aussi facilité par la libéralisation des échanges et par un raffermissement de la croissance des pays industrialisés. En 2005, la Banque poursuivra son analyse des répercussions de ces phénomènes mondiaux sur l'ordre monétaire international ainsi que sur l'évolution économique et la politique monétaire au Canada.

Système financier

Depuis ses débuts, la Banque s'est employée à promouvoir un système financier fiable et efficient. Dans les années 1950, elle a favorisé le développement de marchés monétaires intérieurs. Aujourd'hui, elle assure la surveillance générale des principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement canadiens avec l'objectif de réduire au minimum le risque systémique.



Le gouverneur, David Dodge, et le ministre des Finances, Ralph Goodale, remettent un billet de 20 dollars à Michael Kergin (à gauche), l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, en remerciement de sa permission d'illustrer ce billet de la sculpture *L'esprit de Haida Gwaii*. Cette œuvre se trouve devant l'ambassade du Canada à Washington.

Elle collabore avec des organismes fédéraux et provinciaux, des autorités de réglementation et les acteurs du marché en vue d'accroître la solidité et l'efficacité du système financier.

La Banque du Canada fait également office de « prêteur de dernier ressort », c'est-à-dire de fournisseur ultime de liquidités au système financier canadien. En 2004, elle a mis à jour et diffusé sa politique à cet égard.

Pour une deuxième année en 2004, la Banque a fait paraître les deux livraisons semestrielles de la *Revue du système financier*. Cette publication vise à informer les participants au système financier et la population canadienne des recherches, des analyses et des points de vue de l'institution sur diverses questions concernant ce système et son évolution. Au moyen de la *Revue* et des nombreux ateliers et séminaires qu'elle organise chaque année, la Banque contribue à mieux faire comprendre les enjeux et à éclairer le débat au sujet des politiques en vigueur et des changements qui surviennent sur la scène financière au pays et à l'étranger.

La Banque poursuivra la recherche en la matière en 2005, parallèlement aux efforts déployés par bon nombre d'autres pays, dont le Canada, pour améliorer l'efficacité du système financier. La réalisation de cet objectif passera par la réduction des obstacles au bon fonctionnement des marchés et par la révision des règlements applicables aux marchés et aux institutions financières. La Banque met l'épaulé à la roue en s'attachant à renforcer

la confiance des Canadiens dans la valeur de leur monnaie et à atténuer les risques qui menacent la fiabilité et la stabilité du système financier, ainsi qu'en participant aux initiatives internationales destinées à accroître l'efficacité et en attirant l'attention sur les secteurs où les politiques devraient être modifiées.

En plus des responsabilités qu'elle assume à l'égard du système financier canadien, la Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral. À ce titre, elle s'occupe des réserves de change, de la trésorerie et de la dette intérieure de ce dernier, et lui fournit des services de gestion des risques financiers. La Banque a augmenté sa capacité de recherche et d'analyse dans ces domaines et investi dans son infrastructure afin de parfaire son processus de prise de décisions et de gestion des risques.

Monnaie

La Banque du Canada a commencé à émettre de la monnaie de papier en 1935. Une décennie plus tard, elle est devenue le seul émetteur de billets de banque au pays. En 2004, elle a mis en circulation de nouvelles coupures de 20, de 50 et de 100 dollars, complétant ainsi la série *L'épopée canadienne*, la sixième depuis 1935. Ces grosses coupures comportent des éléments de sécurité très perfectionnés que l'on peut vérifier rapidement et facilement et qui les rendent difficiles à contrefaire. Le lancement de trois nouvelles coupures dans la même année représentait un défi gigantesque, mais capital dans la lutte incessante que la Banque livre à la contrefaçon.

Signalons, en outre, que celle-ci émettra, en mai 2005, un billet de 10 dollars amélioré de la série *L'épopée canadienne*, qui sera pourvu des mêmes caractéristiques de sécurité que les grosses coupures.

En 2004, parallèlement à la mise en circulation des grosses coupures de la nouvelle série, la Banque a entrepris une campagne d'information à l'échelle nationale en vue d'aider les Canadiens à se familiariser avec les nouveaux éléments de sécurité et à les utiliser de manière à distinguer les billets authentiques des faux. Pour faire échec aux faussaires, la Banque travaille en étroite collaboration avec les concepteurs des billets et les organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec les institutions financières et divers intervenants des secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie. Je les remercie tous d'avoir contribué au grand succès du lancement des trois nouvelles coupures. En 2005 et dans les années qui suivront, nous ferons encore appel à leur expertise, à leur coopération et à leur grand professionnalisme pour protéger la population et l'économie canadiennes de la contrefaçon.

Organisation et administration

Nous continuons de resserrer nos mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes. Nous nous efforçons sans cesse d'accroître l'efficacité de nos opérations, d'améliorer la qualité de notre planification et de notre gestion des risques et de poursuivre l'excellence dans nos recherches. Tout cela nous aide à respecter nos impératifs d'efficacité, de transparence et de reddition de comptes envers les Canadiens et les Canadiennes.

En 2004, nous avons implanté un nouveau système de prestation des services de ressources humaines. Par ailleurs, notre département des Services financiers et notre Bureau de surveillance des risques financiers ont terminé récemment leur première année complète d'activité. De plus, la Haute Direction a mis davantage l'accent sur la planification de la relève et de la poursuite des activités.

Tout le travail accompli en 2004 a bénéficié de l'appui et du leadership continus des membres du Conseil d'administration de la Banque. Ces femmes et ces hommes dévoués contribuent de façon concrète et constante à nos efforts en vue d'atteindre et de maintenir l'excellence. Nous leur sommes reconnaissants de leur soutien avisé.

Quelques changements ont été effectués dans la composition de la Haute Direction pendant l'année. Mark Carney, qui avait été nommé sous-gouverneur

en 2003, a quitté la Banque en novembre 2004 pour rejoindre les rangs du ministère des Finances à titre de sous-ministre délégué principal. Nous tenons à le remercier de son précieux apport durant son séjour parmi nous.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé Tiff Macklem au poste de sous-gouverneur ainsi laissé vacant au sein du Conseil de direction. M. Macklem est entré à la Banque en 1984 comme économiste et a gravi les échelons, pour occuper notamment les fonctions de chef du département des Recherches et de conseiller du gouverneur. Après une affectation au ministère des Finances dans le contexte du programme fédéral de permutation des cadres, il est revenu à la Banque en décembre dernier.

L'année 2004 a aussi été marquée par le décès de Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada de 1973 à 1987. Grâce au leadership remarquable qu'il a démontré pendant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire de la Banque, M. Bouey a contribué de façon importante à l'évolution du cadre de conduite de la politique monétaire au pays ainsi qu'à l'essor et au développement de l'économie canadienne.

Conclusion

La Banque est maintenant très différente de ce qu'elle était il y a 70 ans. À cette époque, le jeune gouverneur de 37 ans, Graham Towers, et sa petite équipe s'affairaient à remplacer les billets du Dominion par ceux de la Banque du Canada et s'attaquaient aux problèmes découlant de la Grande Crise. Mais ce qui n'a guère changé depuis, ce sont le professionnalisme et le dévouement des employés de la Banque. Je tire une grande fierté de leur quête de l'excellence et je leur témoigne toute ma gratitude.

Malgré les transformations qui se sont succédé au cours des 70 dernières années, l'engagement de la Banque du Canada à promouvoir la prospérité économique et financière de la population canadienne est resté immuable. Dans les années à venir, nous ne cesserons d'évoluer et de progresser, sans jamais perdre de vue notre objectif de ne nous laisser devancer par aucune autre banque centrale au monde. Et nous continuerons de rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de chacune de nos actions en tant qu'employeur et en tant qu'institution publique au cœur de l'économie du pays.



David A. Dodge

STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE
ET GOUVERNANCE



OFFERT PAR LA BANQUE
D'ANGLETERRE, CET
ENCRIER EN ARGENT
A SERVI À LA CÉRÉMONIE DE
SIGNATURE DU CERTIFICAT
AUTORISANT LA BANQUE
DU CANADA À OUVRIR
SES PORTES.



CERTIFICAT

AUTORISANT L'OUVERTURE DE LA BANQUE
DU CANADA, LE 11 MARS 1935



CERTIFICAT

AUTHORIZING

the Bank of Canada to commence business

WHEREAS subsection one of section twenty of the Bank of Canada Act, chapter forty-three of the Statutes of Canada, 1934, provides as follows:—

"(1) Whenever the capital stock of the Bank has been subscribed and payment in money made to the amount of twelve dollars and fifty cents per share, or such lesser amount as the Minister determines, the Minister when authorized by the Council, may issue a certificate authorizing the Bank to commence business on a date to be fixed therein."

And whereas subscription and payment for said stock conformably with the provisions of the said Act have been completed with: and

And whereas the Bank is authorized by an Order of the Governor in Council to issue a certificate authorizing the Bank to commence business on the 11th day of March 1935:

LE RÔLE DE LA BANQUE



La Banque du Canada contribue à la prospérité économique de tous les Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible, en émettant des billets de banque sûrs et en favorisant la stabilité et l'efficacité du système financier. La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement canadien et, à ce titre, mène les opérations liées aux réserves de change et à la dette publique.

Le point sur le plan à moyen terme

L'année 2004 était la deuxième année d'application du plan stratégique triennal de la Banque. Des progrès appréciables ont été réalisés au regard des objectifs énoncés dans ce dernier en ce qui a trait à la recherche de pointe, à la création de partenariats avec des organismes et des personnes de l'extérieur, à l'accroissement de la sûreté des billets de banque et à l'amélioration continue de l'efficacité de la Banque en tant qu'institution publique.

Toutefois, après avoir évalué les progrès accomplis par rapport à ces objectifs ambitieux, la Banque a décidé de prolonger d'une année la mise en œuvre du plan. Cette décision lui a fourni l'occasion de revoir ses priorités et de déterminer comment elle pourrait réaffecter ses ressources sur une plus longue période tout en veillant à ce que les objectifs du plan soient atteints.

La promotion de la responsabilité et de la transparence est un élément clé de l'efficacité de la Banque. Cette dernière a démontré à nouveau son engagement à l'égard de ce principe en versant davantage de renseignements sur ses activités dans son site Web et en renforçant sa politique relative à la divulgation d'actes fautifs.



L'administratrice Kit Chan prend la parole au lancement du billet de 50 dollars à Calgary.



Barbara Hislop, administratrice de la Banque, à l'occasion du lancement du nouveau billet de 20 dollars à Vancouver



Accompagnés d'employés du bureau de Calgary, l'administrateur Armin Martens (à gauche) et le sous-gouverneur Pierre Duguay se sont rendus en mars à l'usine de Loewen, fabricant de fenêtres et de portes, à Steinbach, au Manitoba, pour en rencontrer les représentants.

LA GOUVERNANCE, GARANTE D'UNE BONNE GESTION

Le Conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil d'administration assume la gouvernance de la Banque, principalement dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Plus précisément, le Conseil est chargé de nommer et d'évaluer les cadres supérieurs, de superviser la planification stratégique et le processus budgétaire, de favoriser des pratiques de gouvernance efficaces, de surveiller la structure de contrôle interne ainsi que la manière dont la Banque s'acquitte des responsabilités que lui confère la *Loi* et, enfin, de la conseiller sur ce dernier point. Le gouverneur est, pour sa part, responsable de la politique monétaire et des autres activités de la Banque.

Les pratiques de gouvernance du Conseil d'administration

Le Conseil applique des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et veille à ce que tous ses membres soient tenus au fait de l'évolution dans le domaine. Il compte six comités permanents et deux groupes consultatifs chargés d'étudier les dossiers qui leur sont soumis pour consultation ou en vue d'une décision. Ce sont :

- le Comité de direction, présidé par David Dodge (gouverneur);
- le Comité du régime de gestion et de mise en candidature, présidé par Spencer Lanthier (administrateur principal);
- le Comité des ressources humaines et de la rémunération, présidé par Daniel Gallivan;
- le Comité de la vérification, présidé par Spencer Lanthier;
- le Comité de la planification et du budget, présidé par Aldéa Landry;
- le Comité des pensions, présidé par Paul Jenkins (premier sous-gouverneur);
- le Groupe consultatif sur la monnaie, présidé par Spencer Lanthier;
- le Groupe consultatif sur le contentieux lié au Régime de pension, présidé par James Hinds.

Pour préserver leur indépendance vis-à-vis de la direction de la Banque, les administrateurs externes se réunissent seuls, sous la présidence de l'administrateur principal, après chaque réunion du Conseil.

Les administrateurs sont rémunérés en fonction d'un barème d'émoluments recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2004, la rémunération totale versée aux administrateurs externes s'est élevée à 258 300 \$.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2004

En 2004, le Comité du régime de gestion du Conseil a également fait office de comité de mise en candidature, conformément aux nouvelles lignes directrices établies par le gouvernement fédéral concernant la nomination d'administrateurs au Conseil. Il a engagé une société de recrutement de cadres, demandé aux ministères compétents des précisions à l'égard du processus, évalué les candidats potentiels et adressé ses recommandations au ministre des Finances.

De plus, le Conseil a créé un comité de sélection en vue de remplacer le sous-gouverneur Mark Carney, qui a accepté un poste au ministère des Finances. Tiff Macklem a été nommé sous-gouverneur en décembre. Cette démarche a confirmé l'importance du rôle que joue le Conseil en matière de planification de la relève pour assurer une continuité dans l'administration de la Banque.

Le Conseil a guidé la Banque dans l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs du plan à moyen terme et a appuyé la prolongation de ce dernier jusqu'en 2006. Dans le cadre de l'une des initiatives prévues dans le plan, c'est-à-dire la stratégie visant à renforcer la sûreté des billets de banque, de nombreux administrateurs ont collaboré au lancement des trois grosses coupures de la nouvelle série. Le Groupe consultatif sur la monnaie a aussi participé activement à cette initiative.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Dodge
Gouverneur



Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur



J. Spencer Lanthier
Administrateur principal
Administrateur de société
Toronto (Ontario)
Nommé en mars 2000



Kit Chan
Présidente, Canada
Education Inc.
Calgary (Alberta)
Nommée en avril 1999



Jean-Guy Desjardins
Président du conseil
et chef de la direction,
Centria inc.
Montréal (Québec)
Nommé en mars 2003





Paul Dicks

Avocat, Benson Myles
St. John's (Terre-Neuve-
et-Labrador)
Nommé en décembre 2002



Daniel F. Gallivan
Chef de la direction et
associé directeur,
Cox Hanson O'Reilly
Matheson
Halifax
(Nouvelle-Écosse)
Nommé en août 2000

James S. Hinds
Associé, Hinds & Sinclair
Sudbury (Ontario)
Nommé en mars 1996



Barbara Hislop
Présidente-directrice
générale, Genus Resource
Management
Technologies Inc.
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Nommée en mars 1998

Ronald J. Keefe
Président, Diagnostic
Chemicals Limited
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
Nommé en octobre 2003



Aldéa Landry
Présidente, Landal inc.
Moncton
(Nouveau-Brunswick)
Nommée en mars 1996

Armin Martens
Président et chef de
la direction, Marwest
Development Corporation
East St. Paul (Manitoba)
Nommé en décembre 2002



Ian E. Bennett
Sous-ministre
des Finances
Membre d'office



Les notices biographiques des adminis-
trateurs sont publiées dans le site Web
de la Banque, à l'adresse
[www.banqueducanada.ca/fr/
manage-f.htm](http://www.banqueducanada.ca/fr/manage-f.htm).

Deux postes étaient vacants au
31 décembre 2004.



Le Conseil de direction : Debout (de gauche à droite) : Pierre Duguay, sous-gouverneur; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; David Dodge, gouverneur; Tiff Macklem, sous-gouverneur. Assis : Sheryl Kennedy, sous-gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur. Les membres du Conseil de direction assument collectivement la responsabilité de la politique monétaire. Le Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général de la Banque (Mark Jewett), le chef du département des Communications (Denis Schuthe) ainsi que le conseiller responsable de l'analyse de la réglementation (Clyde Goodlet) composent le Comité du système financier de la Banque.





Le Bureau supérieur de direction : Debout (de gauche à droite) : Tiff Macklem, sous-gouverneur; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; Mark Jewett, avocat général et secrétaire général; David Dodge, gouverneur; Sheila Vokey, chef du département des Services financiers; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur. Assis (de gauche à droite) : Janet Cosier, conseillère, Planification stratégique et gestion des risques; David Longworth, sous-gouverneur; Pierre Duguay, sous-gouverneur; Sheila Niven, chef du département des Services généraux. Le Bureau supérieur de direction est responsable de l'orientation stratégique et de la gestion de toutes les fonctions de la Banque.

De plus, le Conseil a manifesté un vif intérêt pour le projet de restructuration du mode de prestation des services de ressources humaines à la Banque; le Comité des ressources humaines et de la rémunération a assuré le suivi de ce projet, qui consistait à tirer parti des technologies afin de rationaliser les services et d'en uniformiser davantage la fourniture auprès du personnel.

Le Conseil ayant pour rôle de superviser les questions financières et la gestion des risques, plusieurs de ses membres siègent au Comité des pensions, qui a achevé en 2004 sa première année d'activité. Cet organe de gouvernance a été créé pour superviser l'administration du Régime de pension de la Banque ainsi que le placement des actifs du Fonds de pension. En outre, le Conseil reçoit des comptes rendus sur la planification de la poursuite des

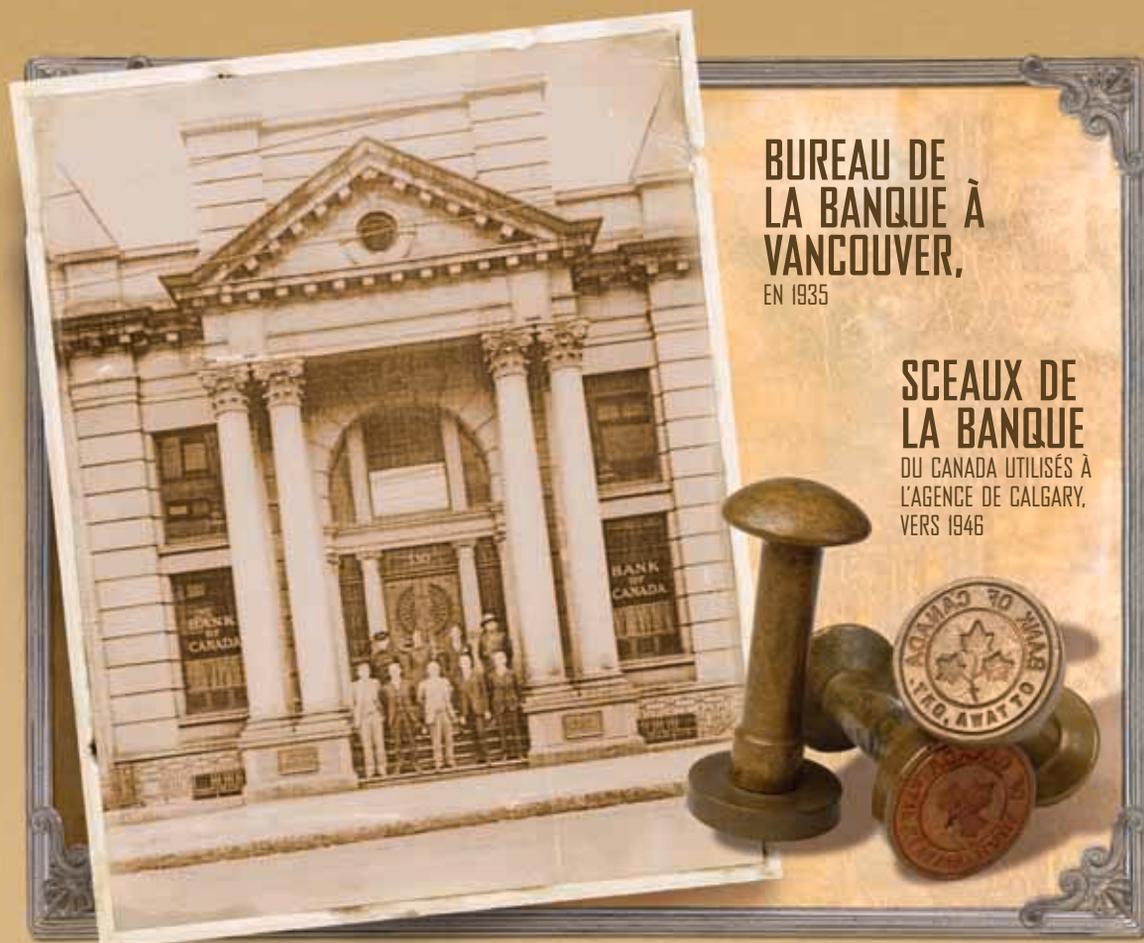
activités de l'institution et la contribution de celle-ci à l'avancement des plans d'urgence dans l'ensemble du système financier.

Dans l'exercice de ses fonctions de surveillance générale, le Conseil d'administration doit se pencher sur l'efficacité du processus de formulation de la politique monétaire. À cette fin, les administrateurs ont eu un entretien privé avec le conseiller spécial, John Helliwell, un universitaire qui connaît très bien la question et qui a travaillé avec l'équipe de direction pour une période d'un an s'étant terminée en juillet 2004.

Enfin, comme c'est leur habitude chaque année, les membres du Conseil ont évalué la qualité de leur intendance afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gouvernance sont appliquées.

LES BUREAUX RÉGIONAUX

Au cours de la dernière année, les bureaux régionaux de la Banque ont joué un rôle important dans le lancement de trois nouveaux billets de banque et les activités de communication connexes. De plus, le travail des économistes affectés à ces bureaux a fourni la matière d'une nouvelle publication trimestrielle intitulée *Enquête sur les perspectives des entreprises*. Parue pour la première fois en 2004, celle-ci présente les résultats d'entrevues menées auprès d'une centaine d'entreprises au pays par les employés des bureaux de Halifax, de Montréal, de Toronto, de Calgary et de Vancouver. En outre, la Banque a des représentants sur les marchés financiers à Toronto, à Montréal et à New York.





AGENCE DE REGINA,
1937



AGENCE DE MONTRÉAL,
1950



AGENCE DE TORONTO,
VERS 1937

FICELEUSE BUNN

EMPLOYÉE POUR L'EMBALLAGE
DES BILLETS DE BANQUE À
L'AGENCE DE TORONTO, VERS 1958



COMPTES RENDUS
D'INTENDANCE



L'ÉDIFICE VICTORIA,

SITUÉ À L'ANGLE DES RUES
WELLINGTON ET O'CONNOR,
À OTTAWA, EN 1935.
CE BÂTIMENT A ABRITÉ
LE SIÈGE DE LA BANQUE
JUSQU'EN 1938.



BUREAU DU PREMIER GOUVERNEUR

DE LA BANQUE, GRAHAM TOWERS
(ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)



« L'économie canadienne a obtenu de bons résultats pendant près de dix ans, sa meilleure résistance aux chocs économiques témoignant de l'intérêt d'un cadre macroéconomique bien conçu et des retombées positives de la série de réformes structurelles mises en œuvre depuis la fin des années 80. »

Étude économique du Canada 2004, OCDE, 28 octobre 2004 (p. 7)

L'expérience révèle que la meilleure contribution que la Banque du Canada peut apporter au bien-être économique du pays consiste à mener une politique axée sur le maintien d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible, de manière à préserver la valeur de la monnaie et à promouvoir la bonne tenue de l'économie. La fourchette cible de maîtrise de l'inflation, définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et établie conjointement par le gouvernement et la Banque, joue un rôle déterminant dans l'atteinte de cet objectif et aide l'institution à mieux rendre compte de ses actes aux Canadiens. En visant constamment le point médian de 2 % de cette fourchette, qui va de 1 à 3 %, la Banque favorise une plus grande stabilité économique et prévient les distorsions associées à un taux d'inflation élevé et imprévisible.

Réalisation de la cible d'inflation

Au cours de la dernière année, l'économie canadienne a affiché de meilleurs résultats que la plupart des autres grands pays industriels, et ce, malgré les chocs externes qu'elle a subis et les ajustements pénibles que ces derniers ont exigés de la part de beaucoup de secteurs et de régions du pays. L'emploi a continué de progresser à un rythme régulier et le taux d'activité s'est hissé à des sommets historiques. Les niveaux de production ont avoisiné les limites de la capacité de l'économie durant la majeure partie de l'année, et la croissance du PIB réel s'est chiffrée en moyenne à 2,7 %, soit juste un peu moins que le taux d'accroissement estimatif de la production potentielle du Canada. Si l'inflation mesurée par la variation sur douze mois de l'IPC global a été volatile et est descendue brièvement sous la borne inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 %, cela est dû principalement aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole. L'inflation tendancielle, mesurée par l'indice de référence dont se sert la Banque, est restée quant à elle à l'intérieur d'une plage relativement étroite allant de 1,1 à 1,9 %, et a terminé l'année à 1,7 %.



Le premier sous-gouverneur Paul Jenkins (à gauche) et le gouverneur David Dodge à la conférence de presse suivant la publication, en octobre, du *Rapport sur la politique monétaire*

Trois traits dominants de la conjoncture internationale ont influé sur l'économie canadienne en 2004 : la reprise marquée de l'expansion à l'échelle du globe au premier semestre de l'année et la hausse des cours mondiaux des produits de base qui l'a accompagnée; la montée en puissance de pays à marché émergent, tels que la Chine et l'Inde; et la poursuite du réaligement des devises, qui a amené le dollar canadien à toucher brièvement son plus haut niveau en douze ans, soit 85 cents É.-U., avant de redescendre aux alentours de 83 cents É.-U. à la fin de l'année. Ces facteurs ont obligé de nombreux secteurs d'activité au Canada à procéder à des ajustements considérables. La Banque facilite ces ajustements en cherchant à maintenir l'inflation à 2 %, le point médian de sa fourchette cible, ce qui aide à garder l'économie à un niveau proche de son potentiel de production.

Durant les premiers mois de 2004, le taux d'augmentation de l'IPC global et celui de l'indice de référence se sont tous deux inscrits en baisse, et l'offre est devenue légèrement excédentaire, en raison d'une expansion moins vive que projeté au second semestre de 2003. La Banque a réagi en réduisant à trois reprises le taux cible du financement à un jour, lequel est ainsi passé de 2,75 % en janvier à un creux de 2 % en avril. L'accroissement du degré de détente monétaire avait pour objet de raffermir la demande intérieure et de soutenir l'adaptation de l'économie canadienne aux changements mondiaux, de façon à maintenir l'inflation au taux visé.

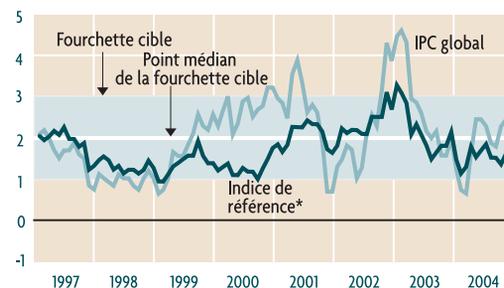
Bien que la progression enregistrée au premier trimestre ait été quelque peu inférieure aux attentes et se soit établie légèrement en deçà du taux d'augmentation de la production potentielle — que la Banque estime à 3 % —, la hausse plus

forte que prévu des exportations au deuxième trimestre avait contribué à ramener l'économie près des limites de sa capacité au milieu de l'année.

En septembre 2004, devant les premiers signes témoignant de la poursuite d'une croissance vigoureuse et de la faiblesse de la marge de capacités inutilisées au sein de l'économie, la Banque a commencé à atténuer la détente monétaire mise en place précédemment. Les mesures qu'elle a prises alors tenaient compte des longs décalages inhérents à la conduite de la politique monétaire et visaient à garder l'inflation près de la cible de 2 % à moyen terme. Ainsi, la Banque a relevé le taux cible du financement à un jour de 25 points de base le 8 septembre et à nouveau le 19 octobre, pour le porter à 2,5 %. Par la suite, le dollar canadien s'est échangé à l'intérieur d'une fourchette plus élevée. En raison principalement de l'effet modérateur que pourrait avoir cette appréciation, on s'attendait à ce que l'économie canadienne fonctionne en 2005 un peu plus en deçà de son potentiel qu'on ne l'avait

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

entrevu en octobre. Dans ce contexte, la Banque a décidé de ne pas modifier son taux directeur en décembre et en janvier.

Évaluation de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale

Les décisions de politique monétaire reposent sur une évaluation rigoureuse, effectuée en temps opportun, d'informations provenant de sources nationales et internationales. Compte tenu de la taille relativement petite et de l'ouverture de son économie, le Canada est plus sensible aux influences extérieures que nombre d'autres pays industrialisés; la Banque consacre donc des efforts considérables à l'analyse et à la prévision de l'évolution de la conjoncture mondiale. Une partie des renseignements nécessaires est recueillie à l'occasion des réunions que tiennent divers organismes et groupes (tels que la Banque des Règlements Internationaux, le Fonds monétaire international, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, le G7 et le G20) et au cours desquelles les questions de l'heure sont examinées et débattues par des représentants des quatre coins du globe. En 2004, les principaux sujets au cœur des préoccupations internationales étaient la vigueur et la durabilité de la reprise américaine, les causes fondamentales des récents réalignements des grandes monnaies, la trajectoire future du prix des matières premières et les perspectives à court terme d'une poursuite de la croissance en Chine et en Asie de l'Est.

La Banque combine les résultats de ses analyses de la conjoncture mondiale aux informations qu'elle rassemble sur l'économie canadienne

pour élaborer un scénario de référence pour celle-ci, de même que des scénarios de rechange prenant en compte différents risques. Elle suit et analyse aussi l'évolution de certains secteurs afin de dresser un portrait plus précis des facteurs qui agissent sur l'économie et influent sur ses perspectives à court terme. Soucieuse d'obtenir une vision plus complète de la direction que l'économie pourrait prendre, l'institution exploite également d'autres modèles, construits à partir de données relatives aux marchés financiers, comme les agrégats de la monnaie et du crédit, les variations des prix des actifs et les taux d'intérêt anticipés par le marché. Au nombre des questions auxquelles la Banque a prêté une attention particulière en 2004 figuraient le rôle des prix des produits de base au sein de l'économie nationale et l'effet de l'appréciation du dollar canadien sur l'activité, aussi bien dans l'ensemble du pays que dans les diverses régions et branches industrielles.

En outre, la Banque effectue chaque trimestre, auprès des entreprises, une enquête qui lui fournit une mine de renseignements sur la situation de l'économie. À cette occasion, le personnel de ses cinq bureaux régionaux visite une centaine d'entreprises, à qui il soumet un questionnaire standard concernant leurs attentes sur l'évolution des ventes, de l'emploi, de l'investissement et des prix pendant les douze prochains mois. Des sujets spéciaux sont souvent explorés par l'intermédiaire de questions additionnelles. Depuis le printemps 2004, la Banque publie les résultats obtenus dans le bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises*, qu'elle accompagne, à l'occasion, des synthèses de l'information recueillie sur les sujets spéciaux examinés (par exemple, l'incidence de l'appréciation du dollar canadien sur l'activité des entreprises).



GRAHAM TOWERS, PREMIER GOUVERNEUR

DE LA BANQUE, DANS SON BUREAU, EN 1935. NOMMÉ EN SEPTEMBRE 1934, À L'ÂGE DE 37 ANS À PEINE, M. TOWERS DÉTENAIT DÉJÀ UNE VASTE EXPÉRIENCE ACQUISE AUPRÈS DE LA BANQUE ROYALE, TANT AU CANADA QU'À L'ÉTRANGER. IL A OCCUPÉ LE POSTE DE GOUVERNEUR JUSQU'EN 1954. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

Recherches à long terme

Le personnel de la Banque consacre beaucoup d'efforts à des recherches de longue haleine, dont les dividendes, s'ils ne sautent pas toujours aux yeux, n'en deviendront pas moins évidents avec le temps : amélioration de la qualité des projections, meilleure compréhension des rouages de l'économie et efficacité accrue du cadre de conduite de la politique monétaire. Dans son plan à moyen terme, la Banque insiste sur la nécessité d'élargir l'éventail des thèmes étudiés et de resserrer la collaboration entre ses chercheurs, les universités et d'autres institutions. Ce plan continue d'orienter ses activités de recherche à long terme et met l'accent sur l'analyse structurelle et sectorielle de l'économie canadienne.

En 2004, ces activités s'articulaient pour la plupart autour de cinq pôles de recherche : i) analyse de la croissance de la productivité et des déterminants de la production potentielle; ii) élaboration de nouveaux modèles de projection pour les économies canadienne et américaine; iii) étude des incidences régionales et sectorielles des variations du taux de change sur l'économie canadienne; iv) examen des pratiques des entreprises canadiennes en matière d'établissement des prix et de l'influence de la poursuite de cibles d'inflation sur la transmission des variations des coûts; v) tentatives diverses d'explication et de modélisation des variations du taux de change. Le programme de



Participants au colloque « Le Canada dans l'économie mondiale », tenu en novembre 2004

recherche de la Banque est exposé en détail à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/bourses/grandes_lignes_rec.htm.

Le colloque économique annuel de la Banque, tenu en 2004 sous le thème « Le Canada dans l'économie mondiale », a permis d'explorer les liens réels et financiers tissés entre notre pays et le reste du globe. L'institution a aussi accueilli sept ateliers dans le courant de l'année, dont quatre portant sur les sujets suivants liés à la politique monétaire : méthodes d'estimation du taux d'intérêt neutre; modèles dynamiques de l'économie et formulation de la politique monétaire; marché du logement et macroéconomie; techniques de prévision des variations à court terme des prix et de la production. En outre, la Banque a parrainé des séances dans le cadre des assemblées annuelles de l'Association canadienne d'économie et du Groupe d'étude canadien en macroéconomie, et elle a organisé un atelier sur les nouvelles orientations en macroéconomie avec le concours de l'Université Simon Fraser et de l'Université de la Colombie-Britannique.

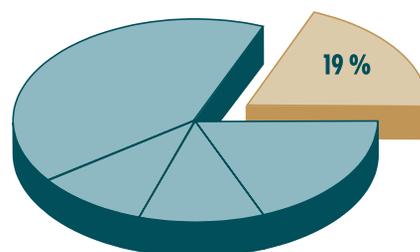
Collaboration avec d'autres chercheurs

Le plan à moyen terme de la Banque accorde une importance particulière aux activités de recherche du personnel et à la formation de partenariats avec des chercheurs de l'extérieur. L'augmentation des ressources affectées à la réalisation de ces priorités a donné lieu à une hausse du nombre de travaux publiés et de la participation des employés à des colloques, ainsi qu'à un élargissement du programme de recherche. En 2004, les chercheurs de l'ensemble de la Banque ont fait 160 exposés à des colloques et ateliers, ce qui représente une progression de 44 % par rapport à 2003. Ils ont par ailleurs collaboré à des projets de recherche avec 47 partenaires externes et ont été les hôtes de 55 conférences données par des collègues d'autres institutions. Enfin, ils ont publié 80 articles dans des ouvrages, des revues avec un comité de lecture et d'autres publications.

Dépenses d'exploitation

En 2004, 54,3 millions de dollars, soit quelque 19 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque, ont été affectés aux activités relevant de la fonction Politique monétaire, contre 54,6 millions en 2003. Cette légère diminution est attribuable à un rythme d'embauche moins élevé que prévu.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Politique monétaire



MONNAIE

En 2004, la Banque a émis trois nouvelles grosses coupures dotées de caractéristiques de sécurité perfectionnées dans le cadre de sa stratégie visant à rendre la monnaie canadienne plus sûre. Les autres volets de cette stratégie concernent les communications et l'observation de la loi. À cet égard, la Banque s'est attachée à sensibiliser davantage les caissiers et le public à la détection des faux billets et s'est associée aux organismes responsables de l'application de la loi pour surveiller la contrefaçon et y faire échec. Cette stratégie en trois volets a été élaborée afin de parer à la menace grandissante que représente l'accès généralisé à des techniques de reprographie de pointe susceptibles de servir à la contrefaçon.



Lancement du nouveau billet de 50 dollars : (de gauche à droite) Kevin Flood, caporal de la GRC; Kim Smith, arrière-arrière-petite-nièce de Henrietta Muir Edwards; le gouverneur David Dodge; Joyce Fairbairn, sénatrice; Renée Casgrain-Nadeau, fille de la regrettée Thérèse Casgrain; et Sylvain Roussel, caporal de la GRC.

Cas de contrefaçon

La contrefaçon a atteint de nouveaux sommets en 2004, ce qui montre bien l'importance pour la Banque d'agir.

Le nombre de faux billets retirés de la circulation a augmenté considérablement et est passé de 443 000 en 2003 à 553 000 en 2004. Toutefois, leur valeur n'a crû que légèrement : elle s'est établie à 13 millions de dollars, contre 12,7 millions en 2003, les faussaires s'étant en grande partie tournés vers les coupures de 20 et de 10 dollars. La vaste majorité des faux billets appartenait à la série de 1986, *Les oiseaux du Canada*, mais la coupure de 10 dollars de la série *L'épopée canadienne*, lancée en 2001, a elle aussi été très contrefaite. Par ailleurs, on a signalé dans l'Ouest du pays des quantités non négligeables de faux billets de 100 dollars d'une ancienne série (*Scènes du Canada*). (Voir l'encadré ci-contre.)

Amélioration de la sûreté des billets

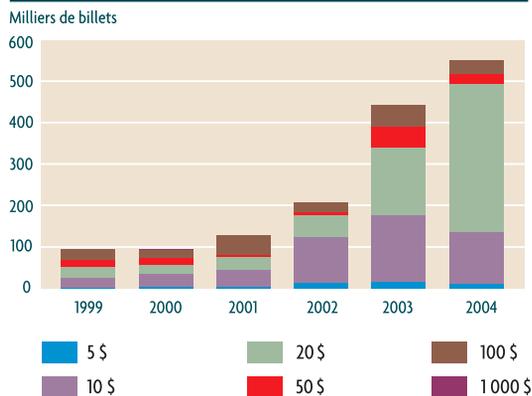
En 2004, la Banque a relevé un défi important en émettant trois nouveaux billets (de 20, de 50 et de 100 dollars) comportant quatre nouvelles caractéristiques de sécurité sophistiquées et faciles à reconnaître ainsi que des éléments fluorescents améliorés. (Voir la page 29.) La première grosse coupure de la série *L'épopée canadienne* à avoir été mise en circulation est celle de 100 dollars, inspirée du thème *Exploration et innovation*. Ont suivi en septembre le billet de 20 dollars (thème *Arts et culture*), qui est le plus utilisé, puis en novembre celui de 50 dollars (thème *Bâtir la nation*).

Conformément à son engagement d'accroître la sécurité des billets canadiens, la Banque mettra en circulation en mai 2005 un billet de 10 dollars amélioré, pourvu des mêmes caractéristiques anticontrefaçon que les grosses coupures.

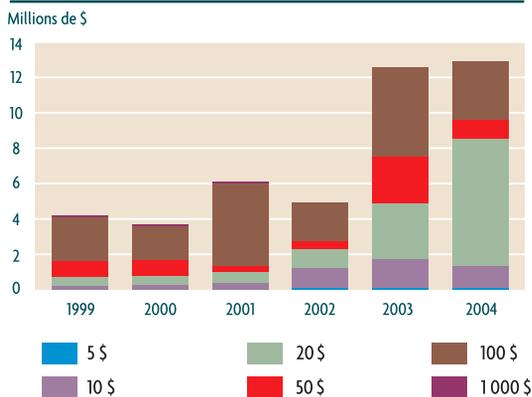
En 2004, la Banque a entrepris des recherches sur la prochaine génération de billets. Ces travaux, qui se poursuivront pendant quelques années, aideront le Canada à garder une longueur d'avance sur les faussaires. La Banque s'appliquera à trouver des façons de stimuler la recherche et l'innovation au pays pour appuyer ces efforts.

La Banque collabore aussi activement à diverses initiatives avec d'autres instituts d'émission ainsi qu'avec des fabricants et fournisseurs d'équipement

Nombre de faux billets retirés de la circulation



Valeur des faux billets retirés de la circulation



Billets contrefaits de la série *Scènes du Canada*

En 2004, la contrefaçon de billets de 100 dollars de la série *Scènes du Canada* a enregistré une hausse marquée. Cette série, dont les coupures ont été lancées entre 1969 et 1979, précède celle dont les billets sont ornés d'images d'oiseaux du Canada. La Banque estime que très peu de billets authentiques de 100 dollars de la série *Scènes du Canada* sont encore en circulation. Comme ils ne sont pas munis d'éléments de sécurité à couleur changeante, ils sont moins sûrs que ceux des séries *Les oiseaux du Canada* et *L'épopée canadienne*, et donc plus vulnérables à la contrefaçon.

La Banque encourage les détaillants à demander des billets de séries plus récentes s'ils ont des doutes sur l'authenticité d'un billet de la série *Scènes du Canada* que leur remet un acheteur.



Caractéristiques de sécurité des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne*

1 Bande holographique

Quand on incline le billet, des chiffres (100, 50 ou 20) et des feuilles d'érable aux couleurs éclatantes semblent bouger à l'intérieur de la bande métallique brillante qui figure au recto. Les couleurs changent du doré au vert puis au bleu, en passant par d'autres teintes. La bande holographique a fait l'objet d'une mention d'excellence de l'International Hologram Manufacturers Association pour sa clarté et sa brillance exceptionnelles ainsi que son intégration dans la conception globale du billet.

2 Portrait en filigrane

Le filigrane est tissé à même le papier, et il est visible des deux côtés du billet. Lorsqu'on tient celui-ci devant une source de lumière, une petite image fantôme du portrait et du chiffre correspondant à la valeur de la coupure apparaît.

3 Chiffre en transvision

Des motifs irréguliers figurant au recto et au verso du billet, entre le filigrane et le gros chiffre, forment un chiffre 100, 50 ou 20 complet et parfaitement dessiné lorsqu'on tient le billet devant une source de lumière.

4 Fil fenêtré de couleur changeante

Vu du verso, cet élément de sécurité ressemble à une série de traits métalliques qui passent du doré au vert quand on incline le billet. Une ligne verticale pleine et continue apparaît sur les deux côtés du billet lorsque celui-ci est placé devant une source de lumière.

5 Éléments fluorescents améliorés

Sous une source de lumière ultraviolette, le texte BANQUE DU CANADA 100 (ou 50 ou 20) BANK OF CANADA, d'un jaune et d'un rouge imbriqués, se superpose au portrait reproduit au recto. Des fibres disséminées au hasard des deux côtés du billet deviennent d'un rouge ou d'un jaune fluorescent.

La Banque recommande de toujours vérifier plus d'une caractéristique de sécurité. Pour voir ces caractéristiques, il suffit de consulter le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay présente le nouveau billet de 100 dollars à l'occasion d'un déjeuner-causerie tenu à Saint-Boniface, au Manitoba.

de reprographie et de manutention des billets. Cette collaboration a mené à la réalisation d'un sondage auprès des grands fabricants de matériel de manutention des billets en vue de recueillir des renseignements sur les derniers progrès de la technologie. La Banque participe à trois forums internationaux qui s'intéressent aux questions relatives à la monnaie, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10. Ce groupe s'est donné comme principale tâche d'élaborer un système visant à empêcher la reproduction de billets de banque à partir d'un ordinateur personnel et d'outils d'imagerie numérique. L'implantation de cette technologie s'est poursuivie en 2004, plusieurs grands fabricants de logiciels et de matériel informatique l'ayant adoptée volontairement.

Sensibilisation aux éléments de sécurité

Les meilleurs éléments de sécurité qui soient ne sont efficaces que si les gens savent comment s'en servir. Voilà pourquoi la Banque a mené en 2004, à l'intention des commerces de détail, des institutions financières et des organismes d'application de la loi de tout le pays, une campagne d'information qui visait à accroître leur connaissance des caractéristiques de sécurité des nouvelles coupures de 20, de 50 et de 100 dollars. À leur tour, ces organisations ont élaboré leurs propres programmes en s'appuyant sur la formation et le matériel d'information fournis par la Banque. Au moins 20 000 personnes ont participé à plus de 700 séances tenues par les représentants des cinq bureaux régionaux de la Banque.

Le Musée de la monnaie de la Banque du Canada a continué de remplir une fonction importante en attirant l'attention du public sur d'intéressantes

pièces de monnaie anciennes et contemporaines et en illustrant des thèmes liés à l'économie à l'aide de divers objets puisés dans la Collection nationale de monnaies. À Ottawa, plus de 33 000 personnes ont pris part aux programmes éducatifs ou visité les expositions du Musée, notamment la plus récente, qui portait sur les faux billets produits par la tristement célèbre famille Johnson au cours des années 1870 et 1880. Mentionnons aussi les expositions itinérantes, que 60 000 personnes ont pu voir dans différentes villes canadiennes, ainsi que le site Web du Musée, qui a été consulté 206 000 fois. Enfin, le Musée a obtenu en 2004 un prix d'excellence de l'Association canadienne de numismatique pour sa contribution remarquable à l'accroissement des connaissances dans ce domaine au Canada.

Promotion de l'observation de la loi

La Banque a collaboré avec les procureurs de la Couronne fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de créer des outils, tels une vidéo et du matériel d'information, susceptibles de les aider à traiter les cas de contrefaçon. Dans chaque province, un procureur de la Couronne sert d'intermédiaire entre ses collègues procureurs et la Banque.

En 2003, la Banque a mis au point une politique sur la reproduction des images de billets de banque. Bon nombre d'entreprises de publicité se conforment à cette politique, et l'on a constaté une réduction importante de l'utilisation non autorisée des images de billets.



La Banque a décerné pour la première fois en août 2004 son prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon pendant la réunion annuelle de l'Association canadienne des chefs de police qui s'est tenue à Vancouver. De gauche à droite : Michael Duncan et John Mackenzie, analystes principaux; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Tony Crawford, inspecteur d'état-major et détective; les lauréats Harjit Sangha et Thomas Hancock, inspecteurs-détectives, et Carmine Palermo, détective; Giuliano Zaccardelli, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

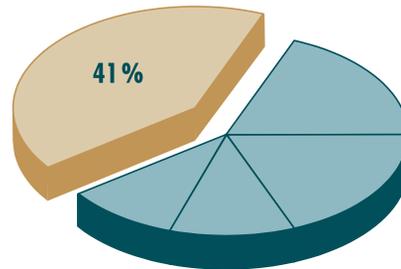
Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Monnaie se sont établies à 115,7 millions de dollars en 2004, ce qui représente environ 41 % de l'ensemble de ces dépenses à la Banque. Il s'agit là d'une hausse de 13,8 millions de dollars par rapport à 2003. Celle-ci est principalement attribuable au degré de sophistication des éléments de sécurité intégrés aux billets, qui a alourdi le coût de production de ces derniers.

L'ajout de nouvelles caractéristiques de sécurité a donné lieu à une augmentation d'environ 0,03 \$ du coût unitaire des billets, ce qui représentera un accroissement de quelque 12 millions de dollars de la commande annuelle de billets après l'incorporation des éléments de sécurité dans la coupure de 10 dollars. Deux autres éléments de la stratégie élaborée en 2001 — intensification des efforts

déployés sur les plans de la sensibilisation du public et de l'observation de la loi et renforcement des activités de recherche et de développement — ont fait grimper les dépenses d'exploitation annuelles de la fonction Monnaie de 5 millions de dollars supplémentaires.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Monnaie



LES PREMIERS BILLETS DE 20 ET DE 50 DOLLARS

MIS EN CIRCULATION PAR LA BANQUE DU CANADA EN 1935, UNILINGUES, TOUTES LES COUPURES DE CETTE ÉMISSION ÉTAIENT IMPRIMÉES SOIT EN FRANÇAIS, SOIT EN ANGLAIS. LE RECTO DU BILLET DE 20 DOLLARS ÉTAIT ORNÉ DU PORTRAIT DE LA PRINCESSE ÉLIZABETH, TANDIS QUE CELUI DU BILLET DE 50 DOLLARS PORTAIT L'EFFIGIE DE SON PÈRE, LE PRINCE ALBERT, DUC D'YORK, QUI ALLAIT DEVENIR LE ROI GEORGE VI. LE VERSO DE CES DEUX COUPURES ÉTAIT ILLUSTRÉ DE FIGURES ALLÉGORIQUES.

SYSTÈME FINANCIER

Le système financier est constitué des institutions financières, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement. Sa sûreté et son efficacité, que la Banque s'attache à promouvoir, sont essentielles à l'activité économique, au pays comme à l'étranger.



En avril 2004, la Bundesbank et la Banque du Canada ont tenu conjointement à Ottawa, sous les auspices du G20, un atelier portant sur l'établissement de solides marchés financiers nationaux.

Promotion de la stabilité financière

La Banque du Canada, prêteur de dernier ressort

À l'instar d'autres banques centrales dans le monde, la Banque du Canada fournit régulièrement des liquidités aux institutions financières afin de faciliter le règlement des paiements et les aide aussi parfois à faire face à des besoins exceptionnels de financement.

Au cours des dernières années, la Banque a examiné en profondeur sa politique relative aux prêts de dernier ressort. Au terme de cet examen, en 2004, elle a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier sensiblement sa démarche, mais qu'une plus grande transparence s'imposait. La Banque a donc décidé d'exposer les principes régissant ses activités de prêteur de dernier ressort dans la *Revue du système financier* de décembre 2004 et a fait paraître un article décrivant le contexte dans lequel s'inscrit sa politique en la matière dans la *Revue de la Banque du Canada* (hiver 2004-2005). Elle a également créé, dans son site Web, une section distincte sur le rôle de prêteur de dernier ressort. Cette transparence accrue permet de clarifier les critères en fonction desquels la Banque rend compte de ses actes dans ce domaine.

La politique publiée par la Banque précise les catégories d'institutions financières qui sont admissibles aux divers types d'avances de liquidités, la nature des circonstances qui justifieraient de telles avances, leurs modalités d'octroi ainsi que les processus internes et externes qu'applique l'institution pour consentir des prêts aux emprunteurs admissibles, en effectuer le suivi et y mettre fin.

Maîtrise des risques inhérents aux systèmes de compensation et de règlement

La Banque assume la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada. Elle cherche ainsi à s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent pratiquement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement ait de graves répercussions sur le système financier et l'économie dans son ensemble.

Le rôle de la Banque consiste à surveiller la façon dont les systèmes limitent les risques, en particulier le risque systémique, et à n'intervenir que s'il est probable que les mesures prises par les acteurs du secteur privé ne permettront pas de contenir adéquatement ceux-ci. La Banque s'en remet au secteur privé, soit les exploitants des systèmes et leurs participants,

Évolution récente des principaux systèmes de compensation et de règlement placés sous la surveillance de la Banque

CDSX : Exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), le CDSX règle maintenant la quasi-totalité des transactions sur actions et titres de dette au Canada. Ce système, lancé en 2003, a fait l'objet d'une période de transition d'un an, qui s'est terminée avec succès en septembre 2004. Dans le cadre de ses activités de surveillance en 2004, la Banque s'est penchée sur les améliorations prévues au système et sur les changements proposés aux services de la CDS en matière de règlement transfrontières des transactions sur titres.

CLS (Continuous Linked Settlement) Bank : Entrée en fonction en 2002, la CLS Bank règle des opérations de change en quinze devises. Le volume et la valeur des transactions qu'elle traite continuent de croître à un rythme soutenu. En 2004, les banques canadiennes ont commencé à prendre les mesures nécessaires pour faire transiter par la CLS Bank une plus forte proportion de leurs opérations de change visant le dollar canadien qui sont admissibles au système. En décembre dernier, quatre nouvelles devises ont été admises au cycle de règlement. Un regroupement de banques centrales (mené par la Banque fédérale de réserve de New York et comprenant la Banque du Canada) continue de superviser les opérations de la CLS Bank, tout particulièrement en ce qui a trait à l'atténuation des risques systémiques potentiels.

Système de transfert de paiements de grande valeur

(STPGV) : L'Association canadienne des paiements (ACP) exploite le STPGV, qui a été lancé en 1999. Les paiements en dollars canadiens pris en charge par le système sont ceux dont le montant est élevé ou dont la date et l'heure de règlement revêtent une importance cruciale. En 2004, le volume et la valeur des paiements traités ont continué d'augmenter, en raison notamment d'une modification apportée à une règle de l'ACP, selon laquelle presque tous les effets de 25 millions de dollars et plus doivent être acheminés électroniquement par l'intermédiaire du STPGV. Antérieurement, ces paiements auraient pu être effectués par chèque et étaient réglés dans un système ne bénéficiant pas des excellents mécanismes de contrôle des risques du STPGV. La Banque du Canada, la CDS et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières continuent d'encourager le transfert au STPGV des paiements par chèque d'un montant élevé ou dont le délai de règlement est critique.

pour ce qui est de l'élaboration et du fonctionnement, dans leurs moindres détails, de systèmes qui sont bien conçus sur le plan de la maîtrise des risques, et qui sont robustes et efficaces sous l'angle opérationnel. Cette approche lui permet de s'acquitter de ses activités de surveillance à l'aide d'une petite équipe spécialisée dans les questions relatives aux risques, tout en collaborant avec le secteur privé pour promouvoir la sûreté et l'efficacité des systèmes. Les politiques et les pratiques actuelles de l'institution semblent porter leurs fruits. Au cours des dernières années, les évaluations que des tiers ont effectuées des principaux systèmes ont montré que ceux-ci se conforment aux normes internationales pertinentes, ou les surpassent. La Banque continue d'examiner ses méthodes de surveillance en vue d'y apporter d'autres améliorations.

En sa qualité d'organisme de surveillance, la Banque prépare actuellement des protocoles d'entente ayant pour objet de régir sa relation avec les exploitants, qui sont chargés de la sûreté et de l'efficacité des opérations au sein de leurs systèmes. En 2004, la Banque et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) ont signé un de ces protocoles.

Planification de la poursuite des activités pour les principaux systèmes de compensation et de règlement

Au cours des cinq dernières années, le système financier canadien a dû faire face à un certain nombre d'événements qui ont fait ressortir l'importance de mettre au point des systèmes capables de résister à une vaste gamme de chocs opérationnels, ou de s'en remettre rapidement.

Notre système financier repose sur des systèmes de compensation et de règlement clés, qui traitent chaque jour des opérations totalisant des centaines de milliards de dollars. Le bon fonctionnement de ces systèmes est primordial non seulement pour leurs participants, mais aussi pour les divers secteurs de l'économie qui en dépendent. Les plans de poursuite des activités, qui décrivent les outils et les processus permettant de réagir aux chocs opérationnels, font l'objet d'une attention accrue de la part d'organismes de surveillance du monde entier, y compris la Banque du Canada.

À l'issue d'une réunion que la Banque a tenue en janvier 2003 sur le sujet, l'ACP et la CDS ont convenu de diriger conjointement un groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives à la poursuite des activités liées à l'exploitation des systèmes de compensation et de règlement clés du Canada. Ce groupe a achevé la première phase de ses travaux en 2004 : il a établi de façon explicite les interdépendances qui existent entre les différents systèmes et la Banque du Canada (qui fournit à ceux-ci des services essentiels), terminé une évaluation exhaustive des risques, harmonisé les délais de reprise en cas de perturbation et commencé un examen rigoureux des améliorations qui pourraient être apportées aux plans de poursuite des activités. La deuxième phase fera intervenir les participants aux systèmes et portera sur le rôle qu'ils doivent jouer dans le bon fonctionnement de ces systèmes lorsque surviennent diverses perturbations.

La Banque réexamine constamment ses propres plans de poursuite des activités sous l'angle des services qu'elle fournit aux principaux systèmes de compensation et de règlement ainsi qu'au



ENTRÉE DU HALL BANCAIRE DE L'AGENCE D'OTTAWA, EN 1942

LES AGENCES DE LA BANQUE À OTTAWA ET AUX QUATRE COINS DU PAYS EFFECTUAIENT DES OPÉRATIONS AVEC DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, DONT LA DISTRIBUTION DES BILLETS DE BANQUE ET DES TITRES D'ÉTAT. (PHOTO : YOUSUF KARSH, ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

gouvernement fédéral. En 2004, elle a adopté de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité des opérations menées depuis son site de relève et consolider ses processus de communication interne et externe. La Banque a aussi testé, avec succès, sa capacité de reprendre promptement ses activités après une perturbation d'ordre opérationnel.

La Banque et la stabilité financière internationale

La Banque a continué en 2004 d'appuyer diverses activités visant à favoriser la stabilité financière à l'échelle mondiale. Elle fait partie de groupes internationaux, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et est membre de plusieurs comités et groupes de travail placés sous les auspices de la Banque des Règlements Internationaux. Ces groupes examinent une vaste gamme de dossiers concernant les institutions financières, les marchés financiers et les systèmes de compensation et de règlement. La Banque a aussi contribué à des travaux portant sur deux grandes questions : i) l'incidence et la résolution des « déséquilibres mondiaux », soit les importants déséquilibres commerciaux et les mouvements de capitaux qui les accompagnent; et ii) l'émergence de la Chine comme puissance économique de premier plan et l'intégration accrue de celle-ci aux ententes internationales en matière de change et de commerce. Enfin, l'institution fournit de l'aide technique à des pays étrangers en participant à différentes activités du FMI, dont le Programme d'évaluation du secteur financier.

Promotion de l'efficience

Un système financier efficace, qui aide à tirer le meilleur parti possible de ressources rares, contribue grandement au bien-être économique des Canadiens. La Banque appuie l'efficience du système financier en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible et en favorisant l'instauration de systèmes de compensation et de règlement qui fournissent en temps réel la certitude du règlement des opérations et utilisent un minimum de ressources. En outre, elle encourage activement l'efficience du système financier par les recherches qu'elle effectue et publie, et par les conseils qu'elle donne à différents organismes dans ce domaine.

Par ailleurs, la Banque coopère étroitement avec d'autres parties concernées à l'amélioration du fonctionnement des institutions financières et des

marchés financiers canadiens. Elle entretient des relations de travail avec des organismes de réglementation et des organisations du secteur public ainsi qu'avec des participants aux marchés et leurs associations en vue de soutenir la recherche et l'analyse à la base des initiatives favorisant l'efficience de l'ensemble du système financier et de discuter de la planification de la poursuite des activités. Par exemple, la Banque organise des réunions trimestrielles visant à faciliter le dialogue entre les différentes instances de réglementation des marchés de titres au Canada, dont le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Elle participe également aux travaux de plusieurs comités internationaux qui surveillent les tendances des marchés, les évaluent et appuient diverses initiatives.

À l'échelon national, la Banque s'intéresse en particulier à l'intégrité et à la transparence des

Bâle II : un dispositif révisé pour la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres

Ces six dernières années, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire¹ s'est attaché à la refonte du cadre destiné à faire converger à l'échelle internationale les mesures et les normes de fonds propres. Ce projet visait essentiellement à remplacer l'accord sur les fonds propres de 1988 par un dispositif devant renforcer la solidité et la stabilité financières des banques à vocation internationale. Le Comité est d'avis que les normes prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres dont le nouveau cadre va susciter l'adoption convergeront suffisamment pour ne pas engendrer une concurrence inégale parmi ces banques.

Rendu public en juin 2004, le dispositif révisé repose sur trois piliers : des exigences minimales de fonds propres, l'examen prudentiel du ratio de fonds propres des banques et l'accroissement de la transparence pour encourager la discipline de marché. Les pays du G10 devraient commencer à l'appliquer au début de 2007. Les autres pays l'adopteront lorsque les circonstances à l'échelle nationale le justifieront. En attendant, les banques commerciales et les organismes de surveillance travaillent d'arrache-pied pour améliorer leurs systèmes et procédures et faire en sorte que ceux-ci soient prêts pour la mise en œuvre.

1. Le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada en sont tous deux membres.

marchés financiers. De par sa collaboration avec le Comité canadien du marché des changes et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, elle a contribué à la révision et à la promotion des codes de conduite applicables aux marchés des changes et aux marchés des titres à revenu fixe. Elle a aussi tenu en février 2004 un atelier sur la transparence des marchés, qui a réuni des universitaires, des représentants d'organismes de réglementation et des opérateurs financiers canadiens et étrangers. De plus, elle a organisé la première rencontre du Forum sur les marchés obligataires, à laquelle ont pris part un groupe d'investisseurs, de courtiers et de fournisseurs de services ayant tous à cœur le bon fonctionnement des marchés des titres à revenu fixe.



Le gouverneur David Dodge et l'administratrice Aldéa Landry en compagnie du nouveau titulaire de la bourse, le professeur René Garcia

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

En 2004, la bourse a été décernée à M. René Garcia, professeur à l'Université de Montréal reconnu à l'échelle mondiale pour ses travaux en finance, en macroéconomie et en économie financière.

Le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à encourager et à mettre en valeur la recherche de pointe dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale et l'économie des marchés financiers et des institutions financières (y compris les questions liées à la stabilité financière). Les candidats sélectionnés reçoivent une bourse sous forme d'allocation annuelle renouvelable pendant cinq ans, ainsi que des fonds supplémentaires pour couvrir l'embauche d'assistants de recherche et les frais connexes.

La prochaine bourse sera octroyée au début de 2005.

Recherche et communications

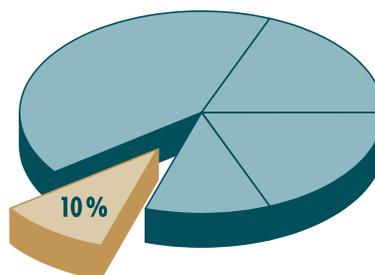
La Banque s'emploie à nourrir le débat sur les questions relatives au système financier, ce qui représente une partie importante de ses activités. Parue pour la première fois en décembre 2002, la *Revue du système financier* devient un véhicule de choix pour informer les acteurs du marché, les décideurs publics, les organismes de réglementation et les universitaires sur un éventail de sujets d'intérêt. Par ailleurs, la Banque organise des colloques et des ateliers ayant trait au système financier. En 2004, elle a ainsi été l'hôte d'ateliers sur les activités des fonds spéculatifs au Canada, la transparence des marchés et les marchés canadiens des titres à revenu fixe.

La Banque a aussi publié l'an dernier des documents de travail portant sur différents aspects du système financier. Leurs auteurs se sont penchés, entre autres, sur la littérature concernant la concurrence dans le secteur bancaire; le caractère potentiellement cyclique des capitaux bancaires dans le cadre du dispositif révisé de Bâle sur les fonds propres (Bâle II); diverses questions relatives aux marchés des capitaux; et certains indices des conditions financières au Canada. Enfin, la Banque a entamé une collaboration avec d'autres banques centrales, dont celle de Finlande, en vue d'accroître l'utilité d'un modèle simulant le comportement des participants à un système de paiement.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se rapportant à la fonction Système financier se sont chiffrées à 26,6 millions de dollars en 2004, soit environ 10 % de l'ensemble de ces dépenses à la Banque, comparativement à 24,4 millions en 2003. Cette augmentation reflète l'importance accrue que la Banque accorde, dans son plan à moyen terme, à cette fonction axée sur la promotion de la fiabilité et de l'efficacité des systèmes financiers canadien et international. La majeure partie de la hausse des dépenses en 2004 tient à la refonte des systèmes automatisés appuyant les opérations.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Système financier



GESTION FINANCIÈRE

Le rôle d'agent financier que la Banque du Canada assume auprès du gouvernement fédéral constitue la plus importante de ses responsabilités au titre de la fonction Gestion financière. Les opérations qu'elle exécute, les décisions d'affaires complexes qu'elle prend, les recherches et les analyses qu'elle mène, les conseils stratégiques qu'elle dispense et les investissements en systèmes et en personnel qu'elle effectue dans l'exercice de ces responsabilités concernent également la gestion des actifs du bilan et du Fonds de pension de la Banque.



Salle des opérations sur devises, 1989



Participants à la conférence des emprunteurs gouvernementaux de 2004

Conférence des emprunteurs gouvernementaux

Dans le cadre de la fonction Gestion financière, la Banque s'attache à maintenir des relations suivies avec les différents acteurs des marchés canadiens des titres de dette, y compris les emprunteurs. De concert avec le ministère des Finances, elle travaille en partenariat avec les opérateurs de ces marchés afin d'en assurer le bon fonctionnement.

En juin 2004, la Banque du Canada et le ministère des Finances ont tenu la conférence des emprunteurs gouvernementaux, un forum annuel portant sur des sujets d'intérêt communs aux administrations publiques émettrices de titres au Canada. L'organisation de cette réunion est assumée à tour de rôle par les différents émetteurs aux échelons fédéral, provincial et territorial. Les thèmes qui ont été abordés cette année concernaient notamment les politiques et stratégies relatives à l'émission des titres de dette, l'évolution des plateformes de négociation électronique servant aux transactions sur les titres à revenu fixe, les tendances et les conséquences de l'intégration des marchés financiers, la gestion des risques et le traitement direct des opérations sur titres.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances et fournit des services bancaires ainsi que des services de gestion de la trésorerie, de la dette et des réserves. En outre, elle compte parmi ses départements le Bureau de surveillance des risques financiers, une entité distincte chargée d'évaluer son exposition aux risques et l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de ses fonctions d'agent financier. En 2004, un examen externe de la structure de gouvernance encadrant ces activités a permis de conclure que celle-ci répondait aux normes en la matière.

Changements apportés aux programmes

En ce qui a trait au programme d'emprunt du gouvernement fédéral sur le marché intérieur, les efforts se sont poursuivis afin de soutenir la liquidité des titres d'État malgré la réduction de leur encours. La priorité a continué d'être accordée au marché des obligations de référence, dont la liquidité a été maintenue par le rachat de titres plus anciens et moins liquides et l'accroissement du volume des émissions. De plus, on a entrepris en 2004 l'examen du cadre de distribution des titres de dette du gouvernement canadien afin d'évaluer l'efficacité de ce cadre ainsi que l'incidence de possibles changements sur le degré de participation et de contestabilité sur les marchés primaire et secondaire des titres d'État à revenu fixe.

En conformité avec l'objectif du gouvernement de ramener à 60 % la part de la dette à taux fixe d'ici 2007-2008, l'encours des bons du Trésor a légèrement augmenté, pour se situer à 117 milliards de dollars, tandis que celui des obligations négociables a reculé de 13,5 milliards. En dépit de cette diminution, les émissions brutes d'obligations de référence, soutenues par les opérations de rachat, ont avoisiné 38,5 milliards de dollars.

En avril 2004, la Banque a amélioré l'efficacité de son processus d'adjudication afin de réduire le laps de temps durant lequel les participants s'exposent à des risques. Elle diffuse maintenant les résultats dans les meilleurs délais possibles plutôt qu'à des heures préétablies. Le délai moyen de publication est ainsi passé de 10 à 2,8 minutes dans le cas des adjudications, et de 15 à 6,9 minutes pour les opérations de rachat.

Les réserves de devises tenues dans le Compte du fonds des changes — qui servent à répondre aux besoins généraux de liquidités en monnaies étrangères du gouvernement et à favoriser un comportement ordonné sur le marché des changes — ont diminué de 1,8 milliard de dollars É.-U. pour s'établir à 34,5 milliards. La conclusion

d'opérations de swap de devises d'un montant de 3,1 milliards de dollars est venue compenser en partie l'arrivée à échéance d'emprunts atteignant 5,9 milliards de dollars.

Sous la direction du nouveau Bureau de surveillance des risques financiers, un système amélioré a été mis à l'essai pour évaluer les risques

financiers liés à la gestion du Compte du fonds des changes et rendre compte du rendement des placements de celui-ci.

Soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant de leur droit.

En 2004, les institutions financières ont transféré à la Banque des soldes non réclamés s'élevant à 33 millions de dollars. La Banque a répondu à environ 47 000 demandes de renseignements et versé au total 11,1 millions de dollars à quelque 8 500 ayants droit.

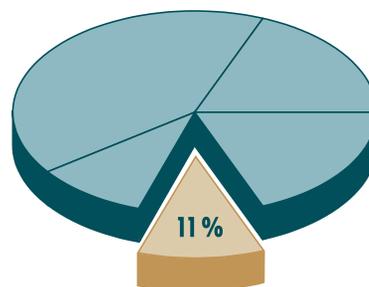
Gestion du bilan de la Banque

La taille du bilan de la Banque dépend de l'évolution du passif lié à l'encours des billets de banque. La majorité des actifs que la Banque détient en contrepartie de cet élément du bilan est constituée de titres du gouvernement du Canada. Au milieu des années 1990, ces titres se composaient majoritairement de bons du Trésor, qui pouvaient faire l'objet d'opérations d'open market aux fins de la conduite de la politique monétaire. Le cadre de mise en œuvre de celle-ci reposant de plus en plus sur le taux du financement à un jour, la Banque a cessé ce type d'interventions sur le marché des bons du Trésor. En 1996, elle a annoncé son intention d'acquérir des actifs en suivant une approche neutre afin que la composition de son portefeuille reflète mieux la structure de l'encours des titres négociables émis par le gouvernement sur le marché canadien. Elle a atteint cet objectif en prenant part davantage aux adjudications d'obligations et en réduisant progressivement sa participation nette à celles de bons du Trésor, sur une base concurrentielle dans les deux cas. Le gouvernement fédéral a présenté dans son budget de 2003 des mesures visant à faire passer, à moyenne échéance, la proportion de la dette à taux fixe de l'État des deux tiers à 60 %. La Banque a modifié en conséquence sa stratégie d'acquisition de titres d'État aux adjudications. Au 31 décembre, la valeur de ses avoirs en bons du Trésor représentait 31,5 % de son portefeuille de titres du gouvernement canadien, soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage.

Dépenses d'exploitation

Durant l'année, la Banque a consacré 31,3 millions de dollars, soit environ 11 % de l'ensemble de ses dépenses d'exploitation, à la fonction Gestion financière, contre 31,0 millions en 2003.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Gestion financière



SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

Le programme fédéral de placement des titres au détail englobe les traditionnelles Obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an.



Traitement des Timbres d'épargne de guerre, Service de la dette publique, vers 1942 (Archives de la Banque du Canada)

On peut se procurer ces titres auprès d'un réseau d'agents vendeurs et dans les entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore les acheter directement par téléphone ou par Internet.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir un soutien aux opérations et aux systèmes, des services comptables ainsi que des conseils à l'appui du programme de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence Placements Épargne Canada; cette dernière veille à l'orientation stratégique du programme, en plus d'en gérer les produits, les ventes, la commercialisation et les relations publiques.

Des services administratifs plus efficaces

Au cours de la dernière année, la Banque a continué de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité des services administratifs offerts dans le cadre du programme de placement des titres au détail. Les investissements réalisés depuis plusieurs années ont permis de réduire les dépenses d'exploitation du programme, bien que le volume des opérations ait augmenté constamment. En 2004, les coûts totaux ont diminué de 10 millions de dollars, soit 16 % en glissement annuel.

- Depuis la mise en place d'un système de consultation et de rachat en ligne, les participants au Programme d'épargne-salaire peuvent effectuer des transactions eux-mêmes, ce qui est moins coûteux. Grâce à ce système, 30 % des demandes de rachat sont maintenant traitées en libre-service.
- Les opérations administratives liées aux obligations détenues dans des régimes enregistrés (REER et FERR) ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2003, qui a donné lieu à des économies de 0,8 million de dollars la première année. La période de transition a pris fin en 2004, et l'on prévoit que les objectifs de réduction du coût de ces opérations continueront d'être atteints.
- Les diminutions des dépenses auxquelles on s'attendait par suite de la signature d'un contrat d'impartition des opérations avec EDS Canada en 2001 se sont de nouveau concrétisées.

En 2004, l'accent a été mis sur les initiatives visant à améliorer l'efficacité de même que sur certains changements obligatoires sur le plan opérationnel. La Banque a achevé le transfert, à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, du registre des titres que les courtiers vendent à leurs clients et qu'ils détiennent en leur nom. Cette initiative stratégique met à contribution les processus et l'infrastructure déjà en place chez les courtiers et favorise un recours accru aux titres de dette dématérialisés. On s'attend à réaliser des économies à compter de l'an prochain et à récupérer l'investissement dans environ deux ans, soit presque un an plus tôt que prévu.

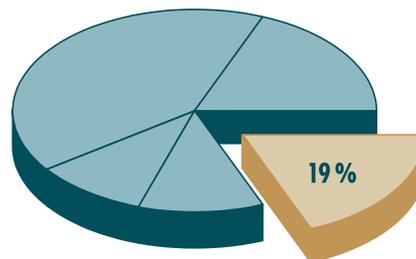
Évaluation du programme

À l'heure actuelle, le ministère des Finances examine le programme de placement des titres au détail dans le cadre de sa réévaluation périodique de la gestion de la trésorerie. Les Obligations d'épargne du Canada étant appelées à rester, on cherche des moyens de renouveler la formule de manière à répondre aux besoins changeants du gouvernement et de la population canadienne.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont établies à 53,8 millions de dollars, soit 19 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque. En 2004, les dépenses associées à cette fonction ont diminué de 10 millions de dollars, ou 16 % en glissement annuel, grâce aux gains d'efficacité que l'impartition des opérations combinée à la mise en place d'innovations judiciaires a permis de réaliser.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





LE MINISTRE DES FINANCES DOUGLAS ABBOTT

TIRE UNE LETTRE AU HASARD AFIN DE DÉTERMINER QUELLE SÉRIE D'OBLIGATIONS D'EMPRUNT DE GUERRE SERA ENCAISSABLE. DE GAUCHE À DROITE : W. CLIFFORD CLARK, SOUS-MINISTRE DES FINANCES, GRAHAM TOWERS, GOUVERNEUR, ET G. LOWE, DU MINISTÈRE DES FINANCES, OBSERVENT LA SCÈNE. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA, 1949)



MÉDAILLE REMISE EN 1946 AU GOUVERNEUR GRAHAM TOWERS

POUR SES ÉTATS DE SERVICE AU COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE. CETTE MÉDAILLE AVAIT ÉTÉ PRODUITE À PARTIR DE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE ET NAVAL UTILISÉ PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

SOMMAIRE
FINANCIER



MATHEMATON

(MACHINE À CALCULER ÉLECTRIQUE),
VERS 1932



**MACHINE À
CALCULER
MONROE,**
1935



REVENUS ET DÉPENSES



Revenus de placements

En 2004, les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, qui est composé surtout de titres d'État, ont totalisé 1,9 milliard de dollars, comparativement à 2,0 milliards en 2003. Les revenus nets (déduction faite des dépenses) qu'elle a versés au gouvernement canadien se sont élevés à 1,7 milliard de dollars en 2004, contre 1,8 milliard en 2003.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Dépenses d'exploitation

En 2002, la Banque a élaboré un plan à moyen terme dans lequel sont énoncées les priorités d'ordre stratégique qu'elle a établies pour respecter ses engagements à l'égard des politiques et assumer ses responsabilités institutionnelles. Tout au long de 2004, elle s'est attachée à obtenir des résultats conformes aux objectifs du plan. Comme il a été mentionné précédemment, elle a dû, pour ce faire, procéder à des investissements relativement à certaines de ses fonctions essentielles ainsi que poursuivre les travaux amorcés en vue d'améliorer l'efficacité des opérations dans tous ses secteurs d'activité. Au cours de la dernière année, la Banque a concentré ses efforts sur trois points clés : le lancement de trois nouvelles grosses coupures plus sûres; l'élargissement de la portée de ses recherches et de ses analyses sur des questions macroéconomiques et financières; la mise à niveau de l'infrastructure technologique de ses principaux systèmes opérationnels.

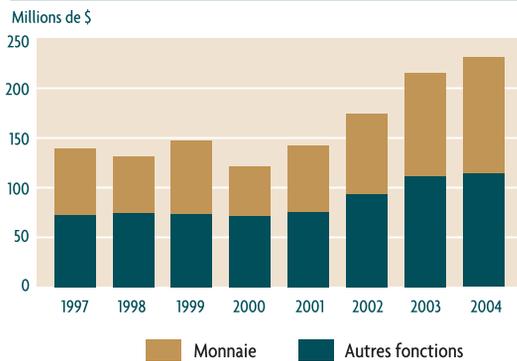
En 2004, les dépenses d'exploitation liées aux grandes fonctions de la Banque (Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière) se sont chiffrées à 228 millions de dollars, en hausse de 16 millions par rapport à 2003. Les trois quarts de cette augmentation sont directement attribuables à la commande de billets de banque. Le dernier quart s'explique par la montée des dépenses au titre des traitements et des avantages sociaux, laquelle a été partiellement compensée par les baisses observées dans d'autres catégories de dépenses.

Billets de banque

Devant les préoccupations que suscite la contrefaçon, la Banque a mis en œuvre une stratégie en trois volets en vue d'assurer la sécurité du papier-monnaie canadien. Cette stratégie requiert des investissements substantiels au chapitre

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière



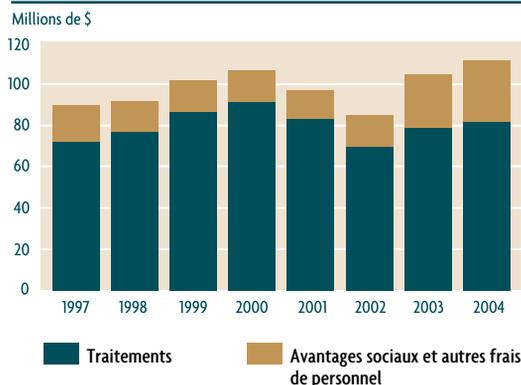
de la sûreté des billets, de la sensibilisation et de l'observation de la loi. En 2004, les dépenses ont augmenté d'environ 14 millions de dollars; la part que le coût direct de conception, de fabrication et de distribution des billets représente dans cette somme additionnelle s'élève à 12 millions. Le reste de la hausse tient aux importantes activités de communication et d'information ayant entouré le lancement de chaque nouvelle coupure. Les coûts directs totaux relatifs à la fabrication des billets, qui constitue la principale composante de la fonction Monnaie, ont atteint 51 millions de dollars en 2004. Ces coûts ne devraient pas augmenter ni diminuer de façon sensible en 2005.

Traitements et avantages sociaux

La Banque a pour stratégie d'offrir un programme de rémunération globale qui soutient la comparaison avec le marché afin d'attirer le personnel

Traitements et avantages sociaux

Politique monétaire, Monnaie, Système financier, Gestion financière et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers



dont elle a besoin et de le fidéliser. En 2004, ses dépenses totales au titre des traitements et des avantages sociaux ont crû de 7 millions de dollars par rapport à l'année précédente, dont 3 millions étaient imputables à une augmentation de la provision constituée à l'égard des avantages sociaux futurs. Le reste de cette hausse s'explique par trois facteurs principaux : le relèvement des échelles salariales, qui a été de 2 % ou de 2,5 % selon les groupes d'employés; le recours accru à des ressources spécialisées pour étendre la portée des recherches et des analyses à l'appui des politiques publiques; et l'embauche du personnel technique nécessaire pour mener à bien les projets relatifs aux systèmes opérationnels.

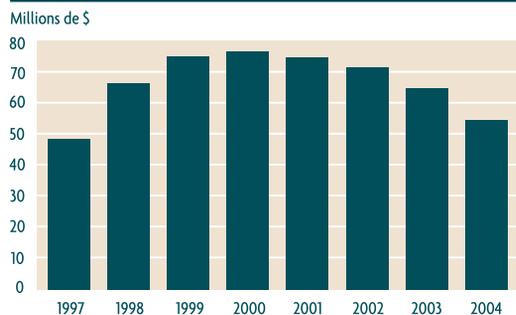
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services administratifs à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée depuis sa création en 1996 du programme de placement des titres au détail du gouvernement.

En 2004, les dépenses associées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers ont baissé, comme elles l'ont fait à chaque exercice depuis 2001, année où la Banque a imparti à EDS Canada les opérations liées à ces titres. Signalons que les dépenses directes engagées dans le cadre du programme de placement des titres au détail, y compris celles qu'EDS Canada facture à la Banque, sont recouvrées auprès du gouvernement canadien.

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2004)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Ernst & Young s.r.l., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur

Ottawa, Canada



S. Vokey, CA, comptable en chef

VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

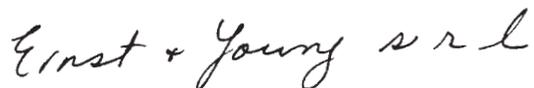
À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2003 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 20 janvier 2004.



DELOITTE & TOUCHE s.r.l.

Comptables agréés



ERNST & YOUNG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 21 janvier 2005

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(En millions de dollars)

| | <u>2004</u> | <u>2003</u> |
|---|-----------------------|-----------------------|
| REVENUS | | |
| Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 38,2 millions de dollars (42,4 millions de dollars en 2003) | <u>1 928,9</u> | <u>1 971,5</u> |
| DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3) | | |
| Politique monétaire | 54,3 | 54,6 |
| Monnaie | 115,7 | 101,9 |
| Système financier | 26,6 | 24,4 |
| Gestion financière | <u>31,3</u> | <u>31,0</u> |
| | <u>227,9</u> | 211,9 |
| Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses | 53,8 | 63,8 |
| Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées | <u>(53,8)</u> | <u>(63,8)</u> |
| | <u>227,9</u> | 211,9 |
| REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | <u><u>1 701,0</u></u> | <u><u>1 759,6</u></u> |

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(En millions de dollars)

| ACTIF | 2004 | 2003 |
|---|------------------------|------------------------|
| Dépôts en devises | | |
| Devises américaines | 507,2 | 532,9 |
| Autres devises | 5,5 | 8,4 |
| | <u>512,7</u> | <u>541,3</u> |
| Avances aux membres | | |
| de l'Association canadienne des paiements | 0,5 | - |
| Placements (note 4) | | |
| Bons du Trésor du Canada | 13 628,8 | 12 511,2 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada échéant dans les trois ans | 9 153,9 | 8 534,3 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada n'échéant pas dans les trois ans | 20 408,1 | 20 130,5 |
| Autres placements | 2,6 | 2,6 |
| | <u>43 193,4</u> | <u>41 178,6</u> |
| Immeubles de la Banque (note 5) | 129,3 | 130,9 |
| Autres éléments de l'actif | | |
| Titres achetés dans le cadre de conventions de revente | 2 519,1 | 1 902,1 |
| Tous les autres éléments de l'actif (note 6) | 375,8 | 365,0 |
| | <u>2 894,9</u> | <u>2 267,1</u> |
| | <u><u>46 730,8</u></u> | <u><u>44 117,9</u></u> |

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF ET CAPITAL

| | <u>2004</u> | <u>2003</u> |
|--|-----------------|-------------|
| Billets de banque en circulation (note 7) | 44 240,6 | 42 190,6 |
| Dépôts | | |
| Gouvernement du Canada | 1 062,7 | 533,0 |
| Banques | 382,1 | 359,5 |
| Autres membres de l'Association canadienne des paiements | 118,8 | 140,8 |
| Autres dépôts | 382,8 | 337,2 |
| | 1 946,4 | 1 370,5 |
| Passifs envers le gouvernement du Canada | | |
| Devises américaines | 383,5 | 403,0 |
| Autres éléments du passif | | |
| Tous les autres éléments du passif | 130,3 | 123,8 |
| | 46 700,8 | 44 087,9 |
| Capital | | |
| Capital-actions (note 8) | 5,0 | 5,0 |
| Réserve légale (note 9) | 25,0 | 25,0 |
| | 30,0 | 30,0 |
| | 46 730,8 | 44 117,9 |



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef



J. S. Lanthier, C.M., FCA
Président du Comité de la vérification
et administrateur principal

Au nom du Conseil



A. Landry, c.r.
Présidente du Comité
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars.)

1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces cinq fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et de titres de placement du Canada, grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût des opérations liées aux titres destinés aux particuliers auprès de l'agence Placements Épargne Canada.

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le revenu net de la Banque est versé au Receveur général du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Un état des flux de trésorerie n'a pas été établi étant donné que la position de liquidité et de trésorerie de la Banque et d'autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités de l'institution peuvent être obtenus à partir de l'*État des revenus et dépenses* et du *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations, qui concernent pour l'essentiel les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs, sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

Les dépenses constatées (revenus constatés) au titre des régimes pour l'exercice comprennent le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs a été fixée à 12 ans pour les régimes de pension et le programme d'indemnités pour longs états de service, à 14 ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à 7 ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

d) Conversion des devises

Les éléments de l'actif et du passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement, ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements, est inclus dans l'*État des revenus et dépenses* au titre des revenus.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Bâtiments | de 25 à 40 ans |
| Matériel informatique et logiciels | de 3 à 7 ans |
| Autre équipement | de 5 à 15 ans |

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des prêts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des emprunts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

| | <u>2004</u> | <u>2003</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Traitements | 82,1 | 79,2 |
| Avantages sociaux et autres frais de personnel | 29,7 | 25,7 |
| Coût des billets de banque | 58,6 | 46,6 |
| Entretien des immeubles | 20,5 | 21,5 |
| Services et fournitures | 83,9 | 93,4 |
| Amortissement | 17,0 | 19,3 |
| | 291,8 | 285,7 |
| Dépenses recouvrées | | |
| Services relatifs aux titres destinés aux particuliers | (53,8) | (63,8) |
| Autres | (10,1) | (10,0) |
| Total | <u>227,9</u> | <u>211,9</u> |

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Placements

| Titres | 2004 | | | 2003 | | |
|---|-----------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût après amortissement | Juste valeur | Rendement moyen (%) | Coût après amortissement | Juste valeur | Rendement moyen (%) |
| Bons du Trésor du Canada | 13 628,8 | 13 634,1 | 2,6 | 12 511,2 | 12 521,3 | 2,8 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les 3 ans | 9 153,9 | 9 480,1 | 5,3 | 8 534,3 | 8 842,5 | 5,4 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans | 5 910,4 | 6 271,1 | 5,2 | 5 760,2 | 6 147,5 | 5,6 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans | 8 954,2 | 9 786,5 | 5,7 | 9 027,9 | 9 749,5 | 5,8 |
| Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 10 ans | 5 543,5 | 6 469,4 | 6,0 | 5 342,4 | 6 026,9 | 6,2 |
| | 43 190,8 | 45 641,2 | | 41 176,0 | 43 287,7 | |
| Actions de la Banque des Règlements Internationaux | 2,6 | 200,4 | | 2,6 | 195,1 | |
| | <u>43 193,4</u> | <u>45 841,6</u> | | <u>41 178,6</u> | <u>43 482,8</u> | |

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2004, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

La juste valeur des titres est établie en fonction des cours du marché.

En 1970, la Banque a acquis 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) afin de prendre part à cette institution et, de façon générale, aux initiatives internationales. Les actions ne sont pas offertes au public et leur juste valeur a été estimée en fonction des renseignements contenus dans les états financiers de la BRI et des taux de change en vigueur aux dates du bilan.

5. Immeubles de la Banque

| | 2004 | | | 2003 | | |
|------------------------------------|--------------|----------------------|------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrains et bâtiments | 167,5 | 85,0 | 82,5 | 167,5 | 81,6 | 85,9 |
| Matériel informatique et logiciels | 65,6 | 49,3 | 16,3 | 57,7 | 43,0 | 14,7 |
| Autre équipement | 140,5 | 114,0 | 26,5 | 136,8 | 107,7 | 29,1 |
| | <u>373,6</u> | <u>248,3</u> | <u>125,3</u> | <u>362,0</u> | <u>232,3</u> | <u>129,7</u> |
| Projets en cours | 4,0 | – | 4,0 | 1,2 | – | 1,2 |
| | <u>377,6</u> | <u>248,3</u> | <u>129,3</u> | <u>363,2</u> | <u>232,3</u> | <u>130,9</u> |

Les projets en cours ont pour objet l'amélioration de l'immeuble du siège et la mise à niveau du système de traitement des billets de banque et d'autres systèmes informatiques.

Le remplacement du système de prestation des services de ressources humaines a été mené à terme en 2004 et est compris dans le poste « Matériel informatique et logiciels ».

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 245,9 millions de dollars (257,9 millions en 2003). Est également compris l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui s'élève à 84,7 millions de dollars (78,6 millions en 2003).

7. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous :

| | <u>2004</u> | <u>2003</u> |
|--------------------------|-----------------|-----------------|
| 5 dollars | 891,0 | 826,9 |
| 10 dollars | 1 018,3 | 972,1 |
| 20 dollars | 13 729,7 | 12 856,2 |
| 50 dollars | 6 681,9 | 6 623,3 |
| 100 dollars | 19 919,6 | 18 731,5 |
| Autres billets de banque | 2 000,1 | 2 180,6 |
| | <u>44 240,6</u> | <u>42 190,6</u> |

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

9. Réserve légale

Le fonds de réserve établi conformément à la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque mesure ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a eu lieu au 1^{er} janvier 2002 et la prochaine sera effectuée au 1^{er} janvier 2005.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2004 s'est chiffré à 8,6 millions de dollars (9,7 millions en 2003), soit 3,5 millions de dollars (3,1 millions en 2003) en cotisations de la Banque à ses régimes capitalisés et 5,1 millions de dollars (6,6 millions en 2003) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

| | Régimes de pension | | Autres régimes | |
|---|---------------------|--------------|----------------|----------|
| | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 |
| Actifs des régimes | | | | |
| Juste valeur des actifs des régimes | | | | |
| au début de l'exercice | 726,8 | 639,2 | - | - |
| Cotisations de la Banque | 3,5 | 3,1 | - | - |
| Cotisations des employés | 7,9 | 5,2 | - | - |
| Versements et transferts de prestations | (30,4) | (26,2) | - | - |
| Rendement réel des actifs des régimes | 91,6 | 105,5 | - | - |
| <i>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice¹</i> | <u>799,4</u> | <u>726,8</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |

1. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 58 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en valeurs à rendement réel, 3 % en encaisse et placements à court terme et 2 % en biens immobiliers, soit la même répartition qu'en 2003.

Obligation au titre des prestations constituées

| | | | | |
|---|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | | | | |
| au début de l'exercice | 663,3 | 612,1 | 112,7 | 106,4 |
| Coût des prestations au titre des services | | | | |
| rendus au cours de l'exercice | 22,2 | 17,7 | 4,5 | 4,4 |
| Frais d'intérêts | 35,2 | 33,9 | 6,1 | 5,8 |
| Versements et transferts de prestations | (30,4) | (26,2) | (5,1) | (6,6) |
| Perte actuarielle | 24,9 | 25,8 | 8,1 | 2,7 |
| <i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i> | <u>715,2</u> | <u>663,3</u> | <u>126,3</u> | <u>112,7</u> |

Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes (suite)

| Situation des régimes | Régimes de pension | | Autres régimes | |
|--|--------------------|-------------|----------------|---------------|
| | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 |
| Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 84,2 | 63,5 | (126,3) | (112,7) |
| Obligation (actif) transitoire nette non amortie | (88,1) | (100,6) | 25,8 | 29,2 |
| Coût non amorti des modifications | 21,9 | 24,2 | 4,0 | 5,0 |
| Perte actuarielle nette non amortie | 66,7 | 91,5 | 25,6 | 18,2 |
| <i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i> | <u>84,7</u> | <u>78,6</u> | <u>(70,9)</u> | <u>(60,3)</u> |

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

Dépense (revenu) au titre des régimes

| | Régimes de pension | | Autres régimes | |
|--|--------------------|---------------|----------------|-------------|
| | 2004 | 2003 | 2004 | 2003 |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés | 14,3 | 12,3 | 4,5 | 4,3 |
| Frais d'intérêts | 35,2 | 33,9 | 6,1 | 5,8 |
| Rendement réel des actifs des régimes | (91,6) | (105,5) | - | - |
| Perte actuarielle | 24,9 | 25,8 | 8,1 | 2,7 |
| Perte sur compression | - | - | - | 0,1 |
| <i>Dépense (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs</i> | <u>(17,2)</u> | <u>(33,5)</u> | <u>18,7</u> | <u>12,9</u> |
| Ajustements | | | | |
| Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice | 48,8 | 64,4 | - | - |
| Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice | 2,3 | 2,3 | 1,0 | 1,0 |
| Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte réelle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice | (23,9) | (25,4) | (7,4) | (2,3) |
| Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire | (12,6) | (12,6) | 3,5 | 3,5 |
| <i>Dépense (revenu) constatée au titre des régimes au cours de l'exercice</i> | <u>(2,6)</u> | <u>(4,8)</u> | <u>15,8</u> | <u>15,1</u> |

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

| | <u>Régimes de pension</u> | | <u>Autres régimes</u> | |
|--|---------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | <u>2004</u> | <u>2003</u> | <u>2004</u> | <u>2003</u> |
| Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre | | | | |
| Taux d'actualisation | 5,00 % | 5,25 % | 4,80 % | 5,30 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| | + prime au rendement | + prime au rendement | + prime au rendement | + prime au rendement |
| Dépense au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre | | | | |
| Taux d'actualisation | 5,25 % | 5,50 % | 5,30 % | 5,30 % |
| Taux de rendement prévu des actifs | 6,00 % | 6,00 % | - | - |
| Taux de croissance de la rémunération | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| | + prime au rendement | + prime au rendement | + prime au rendement | + prime au rendement |
| Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé | | | | |
| Taux tendanciel initial du coût des soins de santé | | | 9,63 % | 9,63 % |
| Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel | | | 4,50 % | 4,50 % |
| Année où le taux devrait se stabiliser | | | 2014 | 2013 |

Sensibilité aux principales hypothèses en 2004

| | <u>Variation de l'obligation</u> | <u>Variation de la dépense</u> |
|---|----------------------------------|--------------------------------|
| Incidence d'une augmentation / diminution de 0,25 % des taux hypothétiques | | |
| Régimes de pension | | |
| Variation du taux d'actualisation | (31,5) / 31,5 | (1,7) / 3,4 |
| Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes | - / - | (1,8) / 1,8 |
| Autres régimes | | |
| Variation du taux d'actualisation | (4,9) / 5,2 | (0,6) / 0,3 |
| Incidence d'une augmentation / diminution de 1,00 % des taux hypothétiques | | |
| Autres régimes | | |
| Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé | 16,8 / (12,8) | 1,2 / (0,9) |

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2004, des sommes fixes totalisant 96,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada. Les engagements liés aux autres services de traitement se chiffrent à 5,6 millions de dollars et expireront en juin 2006.

Des engagements liés aux améliorations apportées à l'immeuble du siège, d'un montant total de 11,2 millions de dollars, sont en cours au 31 décembre 2004. Les travaux devraient être achevés au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2004 et en 2003, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2004.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2004, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,50 %) s'élevait à 2 516,8 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 12 janvier 2005 (à la fin de 2003, des contrats totalisant 1 899,7 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,75 % étaient toujours en cours).

d) Événualités

La Banque détient 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI.

e) Procédure judiciaire

Au cours de l'année, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

f) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses liquidités. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque, et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.



Marcus L. Jewett, c.r., avocat général et secrétaire général*

Conseillers

Janet Cosier*¹, Pierre Godin², Clyde A. Goodlet, John D. Murray, Ronald M. Parker³
Christopher Ragan⁴, Bonnie J. Schwab, John G. Selody

Marchés financiers

George Pickering chef
Ross MacKinnon directeur du Bureau de Toronto
Miville Tremblay directeur du Bureau de Montréal
Donna Howard sous-chef
Scott Hendry directeur de recherches
Ron Morrow directeur, Gestion financière

Bureau de surveillance des risques financiers

Mark Zelmer directeur

Recherches

Agathe Côté chef
Paul Fenton sous-chef
Robert Amano directeur de recherches
Donald Coletti directeur de recherches

Études monétaires et financières

Allan Crawford chef
Pierre St-Amant directeur de recherches
Walter N. Engert directeur de recherches
Brian O'Reilly directeur de recherches⁵

Relations internationales

James E. Powell chef
Graydon Paulin sous-chef
James A. Haley directeur de recherches⁶
Robert Lafrance directeur de recherches
Lawrence L. Schembri directeur de recherches

Opérations bancaires

Gerald T. Gaetz chef
Geoffrey King directeur, Observation et communication sur les billets de banque
Louise Hyland directrice, Système financier et gestion financière
Charles Spencer directeur, Billets de banque — Recherche et développement
Richard Wall directeur, Opérations sur les billets de banque et soutien opérationnel

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett avocat général et secrétaire général*
Colleen G. Leighton directrice, Services à la Haute Direction
Lorna Thomas adjointe spéciale du gouverneur
Robert Turnbull avocat général adjoint

Communications

Denis Schuthe chef
Jean-Michel Catta sous-chef

Services généraux

Sheila Niven chef*
Janice Gabie sous-chef
Frances Boire-Carrière directrice, Services des ressources humaines
John Otterspoor directeur, Services des technologies de l'information

Services financiers

Sheila Vokey chef et comptable en chef*

Bureau de gestion de la dette

Dale M. Fleck chef

Vérification

David Sullivan vérificateur interne en chef

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Poste temporaire

3. En détachement auprès du gouvernement du Canada — Programme de permutation des cadres

4. Économiste invité

5. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

6. En détachement auprès de la Banque du Canada — Programme de permutation des cadres

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2005



BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA BANQUE DU CANADA

PUBLICATIONS

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Enquête sur les perspectives des entreprises

Publication semestrielle gratuite

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

INTERNET

www.banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

INFORMATION PUBLIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Télécopieur : (613) 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)

Josée Nadeau, représentante principale (Monnaie)

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030

Montréal (Québec) H3A 3M8

Thérèse Lafèche, représentante principale (Analyse économique)

Pierre Laprise, représentant principal (Monnaie)

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage, bureau 2000

Toronto (Ontario) M5H 1J9

Hung-Hay Lau, représentant principal (Analyse économique)

Paul de Swart, représentant principal (Monnaie)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e Avenue Sud-Ouest, bureau 200

Calgary (Alberta) T2P 0R9

Jean Mair, représentante principale (Analyse économique)

Ted Mieszkalski, représentant principal (Monnaie)

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)

Lisa Elliott, représentante principale (Monnaie)

Bureau de New York

Consulat général du Canada

1251 Avenue of the Americas

New York NY 10020-1151

États-Unis

Zahir Lalani, consul et représentant principal de la Banque du Canada

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2005